

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:      Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

## NOS PRISONS COMMUNES ET NOS PENITENCIERS.

(Suite)

Voici l'opinion d'un homme qui a visité attentivement une de nos grandes prisons, et qui s'est trouvé dans des circonstances qui lui permettent de parler avec pleine connaissance de cause.

“ La seule occupation des prisonniers est de casser de la pierre, excepté ceux qui sont employés à faire les chaussures et les vêtements pour l'usage de la prison. De discipline, il n'y en a point, et le fait que les gardiens se font payer par les prisonniers les petits services qu'ils sont en mesure de rendre à ces derniers, est une preuve évidente qu'il ne peut y avoir de discipline. N'y ayant pas de discipline, est il étonnant que la prison soit un foyer permanent de corruption et d'iniquité? Non seulement jeunes et vieux, apprentis et maîtres dans le crime sont jetés pêle-mêle, mais de plus, rien n'est fait pour empêcher tous ces criminels de converser entre eux, ni le jour ni la nuit. Chaque quartier de l'établissement contient de cinquante à quatre-vingts prisonniers pendant le jour, et chaque cellule en reçoit trois ou quatre pendant la nuit. Après la *farce* d'un jour de travail, tous étant entrés dans leurs cellules, alors surtout commencent des conversations qui se prolongent jusqu'à une heure très avancée de la nuit. Ces conversations, ma plume se refuse à les écrire; tout ce que je puis dire, c'est que rien de plus hideusement immoral ne peut se concevoir, et que celui qui sortira pur de ce milieu impur, sera pour moi plus qu'un prodige.”

Jusqu'à présent j'ai parlé seulement des prisons de nos grandes villes, car à elles seulement peuvent s'appliquer les remarques faites jusqu'ici.

Les prisons des districts ruraux reçoivent en général une population tout à fait différente de celles que reçoivent les prisons des

grands centres. Aussi, quoique la discipline ne soit pas plus efficace dans les unes que dans les autres, il est certain que l'emprisonnement dans les prisons de campagne n'a pas les mêmes conséquences que l'emprisonnement dans les prisons des grandes villes; et cela parce que nos campagnes renferment une population comparativement morale, et dans laquelle, ne se trouvent pas les éléments de corruption qui se rencontrent dans nos grandes villes. De plus, ces prisons reçoivent peu d'habitants, et, parmi eux, se rencontrent très rarement de ces criminels de profession, de ces hommes complètement démoralisés qui sont toujours un danger pour ceux avec lesquels ils viennent en contact.

Tout ce que l'on peut dire de ces prisons, c'est que si elles ne produisent aucun bien, elles ne font pas non plus grand mal. Plusieurs d'entre elles, nous paraissent tout à fait inutiles. Pourquoi, en effet, encourir les frais de construction et d'entretien de bâtisses considérables dans certains districts rapprochés des grandes villes, et cela pour loger trois ou quatre prisonniers par année. Quelques-unes de ces prisons sont souvent des temps considérables sans un seul habitant. Elles ont cependant coûté des sommes assez rondes au trésor public, et elles coûtent encore annuellement pour leur entretien beaucoup trop comparativement aux services qu'elles rendent. Si au lieu de tant multiplier les prisons, on se fut étudié à réformer celles qui existaient déjà, et à n'en bâtir de nouvelles que là où elles étaient réellement nécessaires, on aurait rendu au pays un service plus grand qu'en construisant tant de prisons dont plusieurs ne servent, une grande partie de l'année, qu'à loger le geôlier et sa famille.

En terminant ce que je viens de dire sur nos prisons communes, je dois faire remarquer que je me suis appuyé, soit sur des documents authentiques et officiels, soit sur le témoignage des personnes parfaitement au courant de la question des prisons et en état d'en comprendre les défauts. D'ailleurs, quiconque voudra se convaincre de l'inefficacité de notre système actuel d'emprisonnement n'aura qu'à aller visiter quelques-unes de nos grandes prisons, de voir par lui-même ce qui s'y passe, et il se convaincra aisément que ces lieux sont propres à former des criminels, mais nullement à les moraliser. Inutile de penser voir diminuer le nombre des malfaiteurs aussi longtemps que l'on entretiendra ces foyers de corruption, où vont s'instruire et se perfectionner dans la science du mal des centaines d'individus que le sort jette chaque année dans nos prisons.

Après avoir parlé de nos prisons communes, je dirai maintenant un mot sur nos pénitenciers.

Comme j'ai déjà eu occasion de le dire, nos pénitenciers suivent la règle d'Auburn, c'est-à-dire emprisonnement de chaque individu séparément, dans une cellule pendant la nuit, et travail en commun pendant le jour dans des ateliers, mais avec obligation rigoureuse du silence, sous peine des châtimens corporels les plus sévères.

Ce mode d'emprisonnement fut d'abord reçu avec une grande faveur, et on le considéra longtemps comme un progrès véritable sur tous les autres systèmes alors en vigueur. Il fut introduit dans plusieurs états de l'Union américaine et aussi dans quelques pays de l'Europe.

Le premier enthousiasme passé, on commença de s'apercevoir que ce système, tout beau qu'il est en théorie, était loin de donner en pratique les heureux résultats qu'on en attendait. Après de nombreux essais, on s'aperçut qu'il était impraticable, et que le point *unique*, sur lequel reposait toute l'efficacité qu'on en espérait, ne pourrait jamais être atteint.

On voulait, par la loi du silence, isoler les prisonniers, les empêcher de se pervertir les uns les autres, et l'on crut que l'on pouvait atteindre ce but en créant ce que l'on appelait l'*isolement moral* par le silence. L'idée en soi était bonne. Nous verrons plus tard comment on a réussi à la mettre en pratique.

Donnons, avant d'aller plus loin, quelques détails sur le régime suivi dans nos pénitenciers.

A son arrivée au pénitencier, le détenu est déchargé de ses fers, et revêtu du costume réglementaire. Il passe ensuite à l'office du préfet, qui lui pose certaines questions et lui lit le règlement auquel il aura à se soumettre et les punitions qu'il devra encourir s'il y manque. De là, il est conduit auprès du médecin de l'institution pour faire constater l'état de sa santé ; enfin, il est envoyé auprès du chapelain, catholique ou protestant, suivant qu'il appartient à l'une ou à l'autre des dénominations catholique ou protestante. Ces premières formalités remplies, le détenu est envoyé au travail dans un des départements que le préfet aura jugé à propos de lui assigner. Le travail, comme je l'ai déjà dit, a lieu dans des ateliers communs, renfermant vingt, trente ou quarante détenus, sous la surveillance d'un gardien. Les repas, à l'exception du souper, se prennent aussi en commun. Le lever a lieu à six heures au son de la cloche, et, après les soins de la toilette, le déjeuner et la prière qui se font aussi en commun, commence le travail qui devra se terminer à cinq ou à six heures, suivant la saison. Les détenus sont ensuite enfermés, chacun dans sa cellule, pour y demeurer jusqu'au lendemain matin. Les dimanches et jour de

fêtes d'obligation, ils ne quittent leurs cellules que pour les repas et le temps des offices qui se font à la chapelle. Il y a tous les jours une heure d'école pour ceux qui ne sont pas suffisamment instruits.

Les punitions en usage pour les infractions au règlement, sont : la diète au pain et à l'eau pour un ou plusieurs jours, le coucher sur le dur, la solitude dans une cellule ordinaire ou dans un cachot obscur, suivant la gravité de la faute ; l'enchaînement, et enfin le fouet pour des fautes graves ou des fautes légères, mais souvent répétées. Le manquement au silence est la cause de la plus grande partie des punitions.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, la base sur laquelle repose tout le système d'Auburn, c'est le silence. Si ce point essentiel n'est point obtenu, tout le reste s'écroule, et l'on retombe dans le mal que l'on voulait éviter, la contagion du vice, l'enseignement mutuel de l'art du crime, l'emprisonnement en commun avec tous ses dangers.

Mais est-il possible d'obtenir dans un pénitencier où les prisonniers travaillent ensemble, le silence absolu prescrit par la règle d'Auburn ?

Prenons les rapports officiels fournis par les chefs de ces institutions et voyons ce que disent là-dessus ceux qui sont le mieux en état de juger.

Dans son rapport sur le pénitencier de Kingston, pour l'année 1860, le préfet de cette institution en parlant du silence, dit ce qui suit :

“ D'un autre côté, il y a une classe de détenus qui parlent beaucoup, et profitent de toute occasion pour se livrer à une inconvenance si préjudiciable à la discipline ; ces hommes, quoiqu'on ne les regarde pas comme dangereux, éprouvent beaucoup la patience des gardiens ; il faut qu'ils soient retenus, autrement leur exemple aurait une influence dangereuse sur la paix de l'établissement... Ces détenus sont très-incommodes, car ils savent parfaitement bien que l'on éprouve une grande répugnance à les punir sévèrement. En général, les détenus paraissent être de cette opinion, car ils parlent beaucoup au réfectoire, où, étant assis les uns contre les autres, il est très difficile aux gardiens de les surprendre.”

Dans son rapport pour 1876, le préfet du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, fait la remarque suivante en parlant de l'observation du silence parmi les détenus :

“ Le système du silence qui est pour ainsi dire la base du succès dans l'administration d'un pénitencier n'étant pas observé, et les officiers ne s'occupant pas de le mettre en pratique, il n'était pas sur-

prenant que la conduite des détenus ne fût pas conforme à ce qu'on était en droit d'exiger d'eux."

L'aumônier catholique du même pénitencier, en parlant de la nécessité d'un bon système de classification, ajoute à propos de la loi du silence : " La séparation morale par le silence n'existe que dans les règlements. En pratique, elle me paraît une impossibilité. Il faut donc recourir à un autre moyen pour empêcher la contagion de se répandre." Un peu plus loin le même aumônier ajoute : " Je l'ai déjà dit, et je le répète, l'isolement par le silence me paraît une impossibilité. Cette loi n'existe que sur le papier. Tant que l'on jettera pêle-mêle les détenus, ils devront parler. D'ailleurs, leur demander un silence absolu quand on les expose à la tentation de parler, quand on les met en contact forcé les uns avec les autres, c'est exiger plus que l'on a le droit d'exiger ; c'est une exigence qui me paraît au dessus des forces de la nature. Et puis les faits sont là, et tout officier de pénitencier qui voudra dire la vérité, sera forcé d'avouer que je dis vrai, et que pas un seul d'entre eux, malgré qu'il pût y mettre beaucoup de sévérité, n'a pu obtenir des détenus travaillant en commun quelque chose qui approchât du silence."

Il n'y a pas que dans les pénitenciers du Canada où l'on a reconnu l'impossibilité de faire garder le silence aux détenus travaillant en commun. Aux Etats-Unis et en Europe, où on suit la règle d'Auburn, on en est pourtant arrivé à la conclusion que le silence absolu parmi les détenus réunis ensemble pour le travail, était une impossibilité.

Un des hommes les plus versés dans la science pénitentiaire, M. Miller, du Missouri, n'a pas hésité, d'après le témoignage du docteur Wines, à déclarer que, le système du travail en commun étant adopté, la règle absolue du silence ne peut être appliquée. " Quand les hommes sont ensemble, a dit M. Miller, il faut les traiter comme des hommes, on ne peut les condamner à un éternel mutisme."

Dans la prison de Coldbathfields (à Londres), où le système du silence passe pour être porté à son plus haut degré de perfection, il y a eue dans une seule année, 5,138 punitions infligées pour avoir juré ou causé, et cela, sous la direction d'un gouverneur éminemment intelligent et capable qui dispose de tous les moyens possibles de se faire craindre et obéir.

MM. Russell et Crawford, inspecteurs généraux des prisons d'Angleterre, résument ainsi qu'il suit les inconvénients de ce système : " Le système du silence institué à Auburn pour prévenir les inconvénients et les dangers de la réunion des coupables, est

compliqué dans son mécanisme, embarrassé dans sa marche et impropre au but qu'il veut atteindre. Je n'hésite pas à dire, ajoute M. Crawford, que si, lors de la rédaction de mon premier rapport, j'avais connu tous les inconvénients de la loi du silence, comme j'ai été à même de le faire depuis, aucune considération n'aurait pu m'empêcher de protester avec force contre son application, sous quelque forme et avec quelques modifications que ce fût.

" Cette terrible contrainte, dit l'auteur de *La question pénitentiaire*, plus pénible que l'isolement cellulaire, ne peut être, on le comprend, imposée que par les châtiments les plus sévères. L'isolement artificiel ainsi obtenu est plus cruel que l'isolement absolu de la cellule. De plus, quand il n'est pas illusoire, il ne peut exercer aucune influence moralisatrice sur l'esprit du détenu, car, il le place continuellement entre la crainte du châtiment et la tentation de violer la règle."

" Sous cette discipline, dit l'auteur des *Etudes sur les réformes et les systèmes pénitentiaires*, tous les actes des prisonniers sont forcés ; on les matérialise, on leur enlève l'exercice de leurs facultés intellectuelles. Le fouet... voilà le critérium de ce régime, il en est le symbole."

Un fait qui vient à l'appui de ce que je viens de dire, et qui fait voir combien est illusoire et impraticable la loi du silence, c'est qu'une nouvelle se propage plus vite dans les murs d'un pénitencier que partout ailleurs. Personne ne connaît mieux l'histoire de tous les détenus que les détenus eux-mêmes, et il ne s'est pas écoulé un jour depuis l'arrivée d'un nouveau venu que son histoire ne soit connue dans tous ses détails par tous les détenus. Se passe-t-il quelque chose d'insolite dans un département du pénitencier ? en moins d'une heure la nouvelle est répandue partout. Le fait est que si l'on veut être bien renseigné sur ce qui se fait ou se dit dans la prison, c'est aux détenus qu'il faut avoir recours.

La conclusion de tout ce que je viens de dire c'est que la règle d'Auburn est insuffisante, qu'elle est impraticable, et n'atteint pas le but que ceux qui l'ont introduite avaient en vue. En théorie, elle paraît être un pas décisif dans la bonne voie ; en pratique, elle nous rejette tout simplement dans le mal qu'elle a eu en vue de combattre. Elle n'empêche pas la contagion du crime ; elle n'isole pas le malfaiteur ; elle favorise au contraire ce qu'elle prétend vouloir empêcher.

Les châtiments corporels, tout cruels et multipliés qu'ils sont, ne servent ni à réprimer les infractions ni à les prévenir. Il n'y a pas de menaces, de craintes, de mesures de surveillance qui puissent empêcher des hommes journellement enfermés ensemble,

travaillant côte à côte, au même ouvrage, de se communiquer, de s'entendre, d'échanger un mot à voix basse.

Or si, quoique l'on fasse, les prisonniers ont la faculté de se communiquer leurs pensées, de quoi pourront-ils s'entretenir ? Qu'on le demande aux détenus eux-mêmes, et les meilleurs comme les plus méchants n'auront qu'une seule réponse. Et cette réponse tout le monde la devine.

Donc, le vice capital de la règle d'Auburn, celui sur lequel tout le monde est d'accord, c'est de ne pas empêcher les prisonniers de faire connaissance entre eux, et de les soumettre à un régime barbare pour empêcher les communications, sans pouvoir atteindre à ce résultat.

S'étant connus en prison, les détenus une fois libérés peuvent et vont se retrouver, et forment alors entre eux ces associations de malfaiteurs qui sont pour la société un danger continuel. Nous pouvons dire, sans crainte de nous tromper, que plusieurs de ces sociétés de voleurs, organisées dans nos grandes villes, ont pris naissance dans les murs des prisons ou des pénitenciers. Nous connaissons un fait, et ce n'est pas le seul, où des prisonniers s'étaient engagés par serment à se réunir à leur sortie de prison et à faire du vol leur profession pour l'avenir. Tous les jours il arrive que des détenus s'entendent, avant leur libération, avec quelques-uns de leurs amis qui doivent aller les rejoindre et s'unir à eux pour quelque expédition dont ils ont dressé les plans pendant les jours de leur captivité.

Parlant un jour à un détenu, dont les talents sont bien connus comme voleur d'une grande habileté, et lui posant la question, si, après sa libération, il se proposait de mener une vie honnête, il me répondit : " J'en ai bien le désir ; mais vous ne savez pas quelles terribles tentations m'attendent à ma sortie. On sait que j'ai du talent, et je vais être obsédé par tous les malfaiteurs que je connais. J'aurai bien de la peine à résister à leurs sollicitations."

C'est l'histoire de presque tous les détenus qui ont passé quelques années dans les prisons ou pénitenciers où on a la facilité de se parler et de se connaître.



# L'AIGUILLEUR

(NOUVELLE.)

## I

Une blanche maisonnette semble endormie dans les pommiers en fleurs. C'est le matin, à l'heure parfumée où la rosée tend ses larmes au soleil, qui d'un baiser les attire à lui dans le ciel. Tout est lumière et fraîcheur pénétrante. On assiste à l'épanouissement d'une journée éclatante et féconde.

La porte s'ouvre; un homme paraît sur le seuil. A ses lèvres un sourire, dans ses yeux l'attente d'une joie. Derrière le tronc d'un gros pommier on devine un mouvement; le sourire de l'ouvrier s'élargit, et de l'arbre, comme une dryade enfant, s'échappe une adorable petite fille blonde qui vient se jeter avec une fusée de rire dans les jambes de celui qui la guettait.

Cela se termine par un échange de caresses et par de longs baisers bien chauds. Vous n'auriez pas fait un pas de plus pour chercher l'image du bonheur.

—J'emène la petite, n'est-ce pas Céline? dit le père.

A ces mots apparut à son tour une alerte paysanne, blonde aussi, un peu pâle.

—Encore! dit-elle, avec une nuance de jalousie voulue.

—Comment, encore! Hier, c'était dimanche, et tu ne veux pas que ce jour-là...

—Non, elle doit s'habituer à accomplir ses devoirs religieux.

—Je ne m'y suis jamais opposé, répondit le père; aujourd'hui nous sommes en semaine, laisse-la moi.

—Oui, mais, reprit la mère avec un peu d'hésitation confuse, c'est toujours toi qui l'as.

—Oh! nous partageons bien, va, répondit l'homme avec le plus franc et le plus paternel des sourires.

—Tu trouves, méchant.

La fillette, placée entre son père et sa mère, écoutait cette conversation d'un air sérieux. Son regard allait de l'un à l'autre, selon que celui-ci ou celle-là prenait la parole. Sa main droite était encore dans celle de l'ouvrier, de sa gauche elle avait saisi les doigts de sa mère et semblait ainsi partager son affection par parts égales.

—Si tu savais, reprit le père, comme les heures passent quand elle est sous mes yeux, là-bas.

—Et crois-tu donc què je ne m'en doute pas, moi qui les trouve si longues lorsque je suis une demi-journée sans la voir.

—Bah ! tu es occupée ici.

—Et toi, n'as-tu donc rien à faire ?

Par un mouvement simultané, comme si la même pensée leur fut venue en même temps, père et mère se baissèrent dans un mouvement plein de grâce, et l'un et l'autre enlacèrent d'un bras la taille mignonne de la petite futée, qui se laissait faire avec cette quasi-majesté des enfants gâtés.

—Tu vas décider, toi, mignonne, dit la mère.

—Soit, je m'en rapporte à elle.

Et tous les deux, en manière de précaution oratoire, embrassèrent à belles lèvres leur enfant chéri ; puis ils ne purent réprimer un bel éclat de rire, qui repartit comme un écho cristallin entre les dents de la fillette. C'était une scène à peindre. Rien ne pouvait être plus touchant que l'attitude de cet homme et de cette femme, se faisant les justiciables de leur espiègle gamine.

—Voyons, Aimée, réponds.

—Quoi ? demanda l'enfant qui riait encore malgré elle.

—Que veux-tu ? rester avec maman ou venir sur la ligne avec papa ?

L'enfant regarda alternativement l'un et l'autre, puis n'osa pas se prononcer. Elle aurait bien voulu aller avec son père ; c'était si charmant de courir autour de la petite guérite et de gratter la terre du minuscule jardin qu'il avait planté entre deux voies. Mais sa mère, d'autre part, était si bonne, si faible, elle se faisait si absolument son esclave, qu'Aimée craignait de lui faire de la peine.

—Allons, parle, reprit le père, je te donnerai...

—Oh ! ne lui promets rien, interrompit la pâle Céline, il ne faut pas l'influencer. C'est une tentative de corruption, ce que tu fais là.

Et les caresses recommencèrent à envelopper la petite fille qui aimait trop à être câlinée pour ne pas faire durer la scène tant qu'elle le pourrait.

—Eh bien, Aimée, reprit enfin la mère, tu ne veux donc pas dire ?

—C'est que... je ne sais pas, répondit enfin la petite rouée.

—Mais tu aimes bien à venir avec moi, reprit l'homme.

—Oh ! oui.

—Tu n'aimes donc plus ta maman ? fit Céline.

—Oh ! si.

On fut embarrassé. Aimée, elle-même, commençait à être gênée par cet interrogatoire. Sa grande joie allait se changer en tristesse. Sentant qu'elle ne pouvait contenter en même temps ces deux êtres qui l'adoraient, elle fut sur le point de pleurer.

Céline s'en aperçut tout de suite. Le cœur de la mère avait cet instinct. Elle céda.

—Emmène-là, Laurent, emmène-là. J'aime mieux ça encore que de lui faire du chagrin.

Le père, à ces mots, fut saisi d'une profonde émotion.

—Non, dit-il à son tour, garde-la toi, tu le mérites, car tu l'aimes mieux.

—Et toi, tu l'aimes plus. Qu'elle aille avec toi.

—Non !

—Je t'en prie maintenant.

Et la discussion allait recommencer, mais lutte de générosité, d'abnégation, cette fois. Enfin le mari prit sa chérie dans ses bras et se releva radieux. Le sourire reparut dans les yeux humides de l'enfant. Laurent embrassa tendrement sa femme.

—Ecoute, dit-il, tu viendras la chercher à midi.

Cette parole, attendue peut-être, désirée à coup sûr, ramena un rayon joyeux sur la sereine beauté de Céline, et elle couvrit de ses tendresses le groupe charmant.

Puis Laurent s'en alla, portant toujours sa petite fille qui jouait avec les longues moustaches fauves du brave homme et qui de temps à autres les tirait sans pitié en poussant des cris de gaieté lorsque la douleur arrachait à celui-ci une légère grimace.

Céline les regarda partir, heureuse, puis rentra dans la maison.

L'homme s'en allait à grands pas reprendre son service. Ça et là il rencontrait un laboureur ou quelque berger qui lui jetait une épigramme bienveillante, car tout le pays savait avec quelle passion Laurent et sa femme aimaient la fillette.

## II

Laurent était un grand garçon, bien découplé, de trente à trente-cinq ans. Ancien soldat, il en avait gardé la honnemie et les

allures. Sur sa poitrine était attachée la médaille militaire bien gagnée. Il n'en était pas plus fier.

Son grand œil gris de fer se reposait sur vous avec une loyauté dont on était pénétré. Pour tout le reste de son visage, il ressemblait à ce type de Lorrains si blonds, si francs, fort commun dans nos armées, et dont l'audace chevaleresque, la bravoure indomptée resteront à jamais dans la mémoire de nos régiments jusqu'au jour où leurs fils y viendront reprendre leur place, ce qu'il est bien permis d'espérer.

Après avoir achevé son service, Laurent, qui venait d'obtenir les galons de sous-officier, avait été recommandé par son colonel à l'un de ses parents qui comptait parmi les principaux ingénieurs de la Compagnie de l'Ouest. Aussi n'attendit-il pas longtemps, et, deux mois après avoir quitté le régiment, il entra d'abord en qualité d'homme d'équipe à la gare Saint-Lazare, d'où plus tard, on l'envoyait, comme aiguilleur, dans le Calvados.

Très-rangé, de figure avenante, propre, presque élégant, il n'avait pas tardé à passer dans les environs pour le modèle des hommes. Les jeunes filles l'adoraient, les parents l'estimaient et l'attiraient. Ce n'était pas le coq du village, car il était loin d'affecter des allures conquérantes ; mais il pouvait choisir la plus riche héritière du pays, et il était certain qu'on ne la lui refuserait pas, tout le monde s'accordant à dire qu'un honnête homme, travailleur et probe était bien préférable à quelque demi-richard de village vaniteux et débauché.

A quelques jours de là, les heures de service de Laurent changèrent. Il dut prendre la faction de nuit. Chaque soir, à sept heures, il quittait sa chère famille et s'en allait. Il ne fallait plus songer à se faire suivre d'Aimée, la petite n'avait pas grand temps à dépenser entre son souper et l'heure où régulièrement on la couchait.

Céline, du reste, se serait opposée à ce que sa fille allât avec l'aiguilleur aux approches des ténèbres.

Cependant, un soir du mois d'août une pauvre femme du village fut prise tout à coup de douleurs d'entrailles, très-violentes.

De toutes parts on accourut chez elle et chacun proposa son remède. Un médecin qu'on alla quérir rédigea une ordonnance, puis il dit aux commères qui se trouvaient là :

— Les remèdes que j'ordonne, vous ne les trouveriez qu'à la ville et ce serait bien long d'y aller. Que l'une de vous se rende au chemin de fer où il y a une pharmacie portative, et demande de ma part au chef de gare un peu de sirop d'éther et du laudanum. Cela servira à calmer les douleurs et donnera le temps d'at-

tendre le messager qui va se rendre chez le pharmacien. Allons, quelle est celle de vous qui veut aller à la gare ?

—Céline, Céline, dirent plusieurs voix.

La bonne réputation de Laurent et de sa femme était en effet une garantie de plus pour que le chef de gare n'hésitât pas à lui confier les remèdes.

La jeune femme accepta la mission et partit tenant Aimée par la main. Elle avait bien pensé à la laisser à la maison. Mais précisément ce jour-là, Marcelle avait été particulièrement agitée, nerveuse, tracassière. Elle préféra l'avoir avec elle, quoique l'enfant pût la retarder un peu.

Céline devait passer, pour gagner la gare, devant le poste de son mari. Le jour tombait. A l'horizon une large bande de pourpre, —adieu du soleil à cette belle journée—illuminait le ciel, mais les ombres venant de l'orient gagnaient peu à peu la campagne.

Laurent vit venir sa femme et sa fille. Il était fort intrigué de les apercevoir par les chemins à cette heure. Dès que Céline fut à portée de la voix, il se hâta de l'interroger.

—C'est la vieille Gerbaude qui est très-malade, répondit-elle, et je vais chercher des remèdes à la gare.

—Je te croyais en promenade.

—Pourquoi ? parce que je marche lentement ?

—Oui.

—C'est que la petite ne pourrait me suivre si j'allais plus vite, et je n'ai pas voulu laisser à la maison.

—Tu as bien fait. Mais puisqu'elle te retarde, envoie-la-moi. Je la garderai jusqu'à ton retour.

—Je veux bien.

La mère prit l'enfant par les épaules et lui dit :

—Veux-tu aller trouver papa ?

—Oui, oui ! s'écria Aimée en battant des mains.

Il y avait longtemps qu'elle n'était venue à la cabane et cela constituait pour elle une partie de plaisir.

—Fais-la passer par-dessus la palissade, dit Laurent,

—Viens la prendre alors.

—Attends une minute, voici un train, il faut que j'aiguille.

Le convoi passa sans encombre. Laurent vint à la palissade. Céline enleva sa fille et la tendit à son mari qui était un peu en contre-bas. Celui-ci reçut dans ses bras le précieux fardeau, et s'en revint avec lui dans sa guérite, devant laquelle brûlait déjà une lampe à l'huile de pétrole.

Tout autour les ténèbres envahissaient les voies qui s'entrecroisaient dans tous les sens.

—Il ne fallait pas plus de vingt minutes à Céline pour aller à la gare et en revenir. Le père, en l'attendant, se mit à jouer avec la fillette. Celle-ci qui était, nous l'avons dit, dans un de ses jours de folie, lui fit mille niches, lui tira la barbe, le nez, les cheveux, bondit sur ses genoux, défit sa cravate, se coiffa de sa casquette et grimpa sur ses épaules comme un singe.

Et, au milieu de cette débauche de plaisir, elle gazouillait comme un petit oiseau, disant vingt sottises pour une et lançant cinquante saillies à propos de rien. C'était charmant.

Tout à coup, elle sauta à terre avec la prestesse d'un chat et se sauva dans le jardinet du brave homme. Laurent, qui riait de tout son cœur, la suivit en courant.

—Tu ne m'attraperas pas, dit-elle.

—Je parie que si.

—Je gage que non.

Et la folle se dérobait à toutes les poursuites de Laurent en égrenant derrière elle un chapelet de rires argentins.

Le père s'amusait plus qu'elle, parce qu'il était heureux en même temps de sa joie. Il avait tout oublié pour ne prêter d'attention qu'à ses cris, qu'à ses invites, qu'à ses propos incohérents.

—Par ici, par ici, lui disait-elle.

Et lui, faisait semblant de ne pouvoir l'atteindre, ce qui redoublait l'ivresse de l'enfant.

Tout à coup Aimée sauta sur la voie et se mit en mesure de la traverser. Laurent lui cria aussitôt :

—Ne va pas là, mignonne.

—Tu ne m'attraperas pas, répétait le petit démon,

—Viens, viens ici, recommença le père.

Il était déjà nuit noire. L'aiguilleur voyait mal sa fille, car la lumière du réverbère de pétrole l'aveuglait et il ne distinguait presque rien dans les ténèbres ambiantes.

—Où es-tu ? demanda-t-il d'une voix qui devenait inquiète.

—Cherche, répondit l'enfant, qui riait de plus belle.

—Aimée ! Aimée ! je ne joue plus. Je vais me fâcher, viens ici.

—Oh ! tu dis ça parce que tu ne peux pas m'attraper.

—Viens, viens, je te donnerai un gâteau.

—Ce n'est pas vrai. Tu n'en a pas. C'est pour que je revienne.

—Eh ! bien oui, c'est pour cela. Je ne veux pas que tu restes

là. Le train express va passer. Je t'en supplie.

—Oh ! comme tu es câlin. Mais je ne me laisserai pas prendre.

Je suis aussi fine que toi. Le train est passé tout à l'heure.

—Il y en a un autre.

Au lieu de répondre, l'enfant cria :

—Cours après moi, papa, cours.

Laurent comprit qu'il n'avait en effet pas d'autre ressource que de courir, mais sérieusement cette fois, après sa fille et de la ramener auprès de lui pour la tenir sévèrement à l'abri du danger.

Il s'élança donc vers l'endroit où il avait entendu la voix de son cher ange. La nuit s'était faite toute noire. Aimée se dérobait encore. Heureusement elle poussait ces petits cris d'oiseau sans lesquels les petites filles ne savent ni courir ni jouer. Cela guidait le père qui haletant s'épuisait à suivre les crochets que faisait la révoltée.

La terreur de l'aiguilleur grandissait. Ce n'était pas une vaine menace qu'il avait adressée à sa fille. Un train allait franchir la bifurcation. D'un moment à l'autre, le signal pouvait se faire entendre, ce signal qui a dans l'obscurité quelque chose de profondément plaintif.

Laurent redoublait ses appels. Sa voix s'altérait. L'heure fatale approchait. L'enfant riait toujours et répétait de sa voix la plus joyeuse :

—Tu ne peux pas m'attraper ; tu ne peux pas m'attraper.

Mais voici qu'au moment où elle répétait cela pour la dernière fois, le son de la corne retentit. L'appel lugubre frappa le pauvre homme d'immobilité. Il perdait la tête, le train allait faire deux victimes s'il ne reprenait pas son sang-froid. Que dis-je ? deux victimes ? Cela pouvait être une catastrophe aux conséquences incalculables, car un convoi venait de s'arrêter à la gare, et si l'express n'était pas aiguillé, il devait aller infailliblement se briser sur l'omnibus, garé pour le laisser passer.

La plume a des lenteurs déplorables. Ce qui va se passer eut lieu en quelques secondes et, pour le raconter, il nous faudra un temps infini.

Laurent secoua brusquement la torpeur qui l'avait un instant terrassé :

—Marcelle, cria-t-il d'une voix tonnante.

—Ici, papa, c'est par ici. Viens donc.

—Malheureuse ! voilà le train.

L'enfant ne bougea pas et continua à lancer dans l'air ses petits cris aigus auxquels vint tout à coup se mêler le sifflet de la machine qui arrivait comme le vent.

L'instinct du devoir plutôt que sa volonté poussa Laurent vers son aiguille. Il prit en main l'instrument qui devait faire dévier la locomotive et ce qu'elle traînait après elle.

—Mais non ! s'écria-t-il tout à coup, je ne peux pas laisser mourir ma fille ainsi. Il faut que je la sauve. Marcelle, Marcelle, où

es tu ? cria-il encore en cherchant à percer du regard l'opacité des ténèbres.

— Cherche ! répliqua pour la seconde fois la terrible enfant.

L'aiguilleur, dont les cheveux se hérissaient, pensa à se jeter sous les roues du monstre de feu. Cependant un espoir lui vint, c'est qu'Aimée ne se serait pas sur la voie où le train allait passer.

Il regarda plus attentivement encore, et cette fois il la vit. Mon Dieu ! je sais bien que le temps s'écoule et que l'événement fut presque aussi rapide que l'éclair. Mais je ne puis passer sous silence les sensations affolantes qui se succédèrent avec une rapidité plus extraordinaire encore chez ce père désespéré.

Il la vit. Elle était là, debout. Debout sur la voie même que le train allait prendre s'il faisait manœuvrer son aiguille. Mais alors ne suffisait-il pas qu'il laissât aller les choses, ne suffisait-il pas que l'ouragan de fer ne prit pas sa véritable route pour que l'enfant fut sauvée.

Le train irait bien, comme une trombe, s'écraser sur celui qui était en gare. Qu'importe ! Aimée sera vivante.

Tout cela passa dans son esprit avec la vitesse d'une étincelle.

Il y aura des morts, des blessés, vingt familles dans le désespoir, c'est vrai, mais Marcelle sera saine et sauve. On fera une enquête, l'aiguilleur sera condamné, durement condamné à la prison, à l'amende. Il sera déshonoré, ruiné, mais sa fille, son Aimée vivra, grandira, sera heureuse.

Ah ! si vous saviez comme on pense vite dans ces terribles moments-là.

C'était bien ça. Il fallait sauver Aimée à tout prix, car Céline allait revenir et Céline tomberait roide morte si elle ne retrouvait plus que des lambeaux de son enfant.

Le train avançait. On ne le voyait pas encore à cause d'une courbe assez raide que décrivait la voie en arrivant à l'aiguillage. Il était encore temps pour Aimée de se sauver, mais la malheureuse semblait ne pas vouloir bouger. Il sembla même à son père qu'elle attendait le train avec une attitude de défi.

— Marcelle ! répéta-t-il d'une voix étranglée par l'épouvante, Marcelle, viens ici. Tu vas me faire mourir.

La fillette dut bien s'apercevoir que son père ne plaisantait plus. Mais peut-être était-elle paralysée par la terreur, elle aussi.

Tout à coup les deux lanternes de la locomotive apparurent. C'en était fait. Les puissantes lumières, qui ressemblent si bien aux deux yeux de ce Léviathan terrestre, approchaient avec cette vitesse qui est une fureur.

L'homme se sentit secoué par tout son être. Il éprouva un



ébranlement général. Il ressentit un éblouissement et ne vit plus rien.

Mais sa pensée ne pouvait s'arrêter et elle faisait plus de chemin que la machine.

Il se rappela, en une seconde, son honorable vie de soldat, cette époque où il était l'esclave fidèle du devoir. Il se souvint qu'alors il eût sacrifié à sa consigne tout ce qu'il aimait et lui-même. Il entrevit du côté de la gare l'effroyable collision dont il allait être cause. Il lui sembla entendre d'avance les cris de désespoir des blessés, le râle des mourants.

Qu'était-il, lui, après tout, pour sacrifier à son amour paternel tant d'existences heureuses... ; utiles surtout, utiles à d'autres enfants aussi beaux, aussi gracieux, aussi adorés que la sienne ?

Le problème se posa devant lui.

Il était perdu dans cette pensée, et chaque parcelle de temps, parcelle qu'il est impossible de compter avec nos mesures grossières de secondes et de minutes, chaque parcelle de temps rapprochait les yeux béants du monstre qui allait à coup sûr sacrifier quelqu'un : sa fille ou les autres. Il n'y avait pas de milieu sans un miracle.

Avec une étonnante promptitude, le sentiment du devoir devenait plus puissant. Il saisit machinalement la poignée de la barre de fer. Le train était là, suant, soufflant, criant sa menace. Le soldat stoïque à ce moment suprême eut le dessus et effaça le père. Il appuya, sans trop savoir ce qu'il faisait...

...Et le train express franchit la bifurcation. En passant devant la gare, en frôlant l'autre convoi, il poussa un sifflement comme s'il eût été joyeux d'avoir échappé au danger, et disparut dans la nuit.

Le devoir avait été le plus fort.

Hébété, chancelant, sans regard et sans voix, Laurent était resté à la même place, tenant toujours la poignée maudite à l'aide de laquelle il venait de tuer sa fille.

—Maintenant, murmura-t-il à la fin, c'est à mon tour de mourir.

L'autre train allait passer. Il fit trois pas en avant, se croisa les bras sur la poitrine et attendit. Un coup de sifflet déchira l'espace, la lourde machine toussa et se mit en marche. Eperdu, sans penser à rien, il resta là.

## V

Mais tout à coup un éclat de rire résonna derrière lui comme une fanfare. Il se retourna fou d'espoir.

—Oh ! le vilain papa qui ne veut plus jouer avec son Aimée ! disait la plus connue et la plus adorée des voix.

L'enfant était dans ses jambes.

Laurent ne chercha pas, ne songea pas à savoir comment la fillette se trouvait là vivante. Il la prit avec un geste sauvage et s'enfuit avec son trésor dans sa cabane. Quand il y fut arrivé, il la posa par terre devant la lampe et la regarda.

C'était bien elle. C'était bien Aimée.

L'aiguilleur ne put supporter tant de joie ! Il tomba raide auprès de sa fille, qui à son tour poussa un cri de terreur.

A ce moment même Céline arrivait. Elle entendit le cri d'Aimée et hâta le pas. Puis, impatiente, elle appela Marcelle. L'enfant courut à sa rencontre en disant :

—Maman, maman, j'ai peur.

—Papa est tombé.

Céline s'élança vers la guérite. Elle trouva son mari étendu sur le sol et complètement immobile.

Elle appela au secours ; on accourut de tous côtés. Le médecin, qui n'avait pas quitté le village, vint aussi, et à l'aide d'une saignée rappela le pauvre père à la vie.

Le lendemain, quand Laurent se leva, sa femme le regarda effrayée. A la place des bonnes couleurs qui lui donnaient une mine si réjouie, il n'avait sur son visage qu'une pâleur cadavérique provoquée par la peur qu'il avait eue. Cette pâleur, il la garda toujours.

Comme on le pense bien, Céline voulut savoir les causes de l'accident qui avait eu un si singulier résultat. Laurent fut bien forcé de tout lui raconter.

Quand il eut fini, le pauvre père se tourna vers Aimée et lui dit :

—Mais, mâtine, comment as-tu fait pour ne pas être écrasée ?

—J'ai fait comme Simon, répondit-elle.

CAMILLE DEBANS.

## CHRONIQUE TRIFLUVIENNE

### XCIV

Le premier cahier des registres des audiences de la justice aux Trois-Rivières est égaré ou totalement perdu. Il devait s'étendre de 1650, au moins, jusqu'à 1655. Le deuxième commence à la date du samedi, 19 juin 1655, par l'affaire Crevier-Laframboise : Jeanne Enard, femme de Christophe Crevier sieur de la Mêlée, demanderesse, comparait contre Marie Sédillot, femme de Bertrand Fafard, dit Laframboise, et exige que cette dernière lui paye la moitié d'un veau qu'elle allègue avoir gardé et nourri pendant quelques semaines sur la demande de madame Laframboise, propriétaire de l'animal. Jugement : sera livrée, à la mort du dit veau, la proportion de viande qui forme la moitié de l'amélioration qu'il a subie étant sous les soins de madame Crevier.

Pour cette année 1655, le cahier consigne dix-sept procès, tous sans importance. M. Boucher siège comme juge, et Séverin Ameau comme greffier de la juridiction des Trois-Rivières, titre qu'il se donne dans ces pièces et qu'il conserva jusqu'en 1680.

L'année suivante, eut lieu un débat assez amusant, dont voici l'abrégé : Le 8 janvier 1656, le sieur Michel du Hérisson signifie au révérend Père Garreau que Jean Desmarets, âgé de cinquante ans, est marié en France et, conséquemment, qu'il ne saurait convoler aux Trois-Rivières, comme il en a l'intention, avec Anne la Tour, âgé de soixante ans, servante du sieur du Hérisson. Le 16 janvier a lieu le mariage, célébré par le Père Garreau : entre Jean Desmarets (1), fils de Robert Desmarets et de Marie Bouët, de la paroisse de Brouville, pays de Rouen, d'une

---

(1) L'abbé Tanguay l'appelle Jean-François Desmarets, dit Lamothe. Il habitait le Cap.

part, et Anne Le Sont (1), veuve de Jean Lafortune, de la paroisse de Saint-Sébastien de Nancy, en Lorraine, d'autre part. Témoins : M. de La Meslée, M. Saint-Quentin, et Saint-Séverin (Séverin Ameau).

Le 5 février, Desmarets porte plainte devant le gouverneur Boucher contre du Hérisson (qui comparait) pour lui faire rendre les hardes d'Anne la Tour "sa femme", ci-levant servante dudit Hérisson, se déclarant prêt à payer ce que Anne pourrait devoir à ce dernier, lequel prétend ne rien savoir du mariage en question, et s'en tient à l'avertissement qu'il a donné au révérend Père Garreau. Ordonné par la cour que Desmarets produise son acte de mariage en bonne forme.

A la séance du 9 février, le sieur du Hérisson déclare ne rien savoir touchant les hardes d'Anne la Tour ; il exige, de plus, que Desmarets lui paye la pension de cette dernière pour le temps qu'elle a demeuré chez lui et qu'il le dédommage de la perte qu'il subit par le départ de cette femme, qui lui avait fait don de ses biens moyennant entretien sa vie durant. Desmarets riposte en demandant que l'on paye les gages de sa femme pour la durée de son service. Du Hérisson ne veut pas reconnaître qu'elle a été sa servante ; il dit qu'elle n'a été assujettie à aucun travail dans sa maison. La cour exige qu'on produise le contrat de donation.

Enfin, le 15 mai, Desmarets prouve qu'il n'a jamais été marié en France. Du Hérisson produit le contrat de donation. Jugement : Anne la Tour payera le notaire et les frais dérivant de l'engagement qu'elle a fait et rompu de son propre mouvement au préjudice du sieur du Hérisson, lequel lui versera vingt mois de gages, mais elle fera des excuses à la cour et audit sieur du Hérisson et le remboursera des frais qu'il a faits pour elle.

Le lecteur a remarqué la singulière conduite de M. du Hérisson qui fait sans preuve une dénonciation malicieuse et fautive au curé, et une fois rendu là, attend la troisième séance pour soumettre son grief, qui devient alors le fond réel du débat. Cet esprit de chicane existe bien encore de nos jours, mais la justice a modifié les formes qu'elle suivait en 1656.

Dans cette dernière séance, M. Boucher s'intitule : "Pierre Boucher, Ecuyer, sieur de Grosbois (2), lieutenant général civil et criminel de M. le grand sénéchal de la Nouvelle-France en la juridiction des Trois-Rivières." En d'autres termes, il était ce que

(1) C'est l'orthographe du registre de l'église, tandis que le registre de la justice porte : La Tour.

(2) Le nom de Grosbois apparaît ici pour la première fois.

nous appellerions juge en chef du district des Trois-Rivières. Jean Sauvaget siège avec lui en qualité de procureur fiscal.

Le 12 septembre 1657, Maurice Poulain, dit Lafontaine, est nommé procureur fiscal des Trois-Rivières, en remplacement de Jean Sauvaget, lequel siégeait encore au commencement de cette année 1657, mais comme son nom ne se retrouve point après cette date, nous supposons qu'il mourut durant l'été de 1657.

### XCXV

Voici le titre de la plus ancienne partie de la seigneurie de la Pointe-du-Lac.

“ Nous, Pierre Boucher, escuyer, sieur de Grosbois, gouverneur des Trois-Rivières, lieutenant général civil et criminel de monsieur le grand sénéchal de la Nouvelle-France, en vertu du pouvoir à nous donné par monsieur de Lauzon, chevalier, conseiller du roi, etc., et sous son plaisir, avons donné et octroyé, donnons et octroyons à Maître Jean Sauvaget, procureur fiscal desdits lieux, une terre et concession à la Pointe du lac (1) Saint-Pierre, du côté du nord, de la consistance de trois quarts de lieue de front sur deux lieues de profondeur dans les terres ; pour en jouir par ledit Sauvaget et Etienne Seigneuret, son gendre, (2) leurs successeurs ou ayants cause, pleinement et paisiblement, à perpétuité en fief, par un seul hommage mouvant de Québec, à la charge du revenu desdites terres pour chaque mutation de possession avec tous droits. Feront, lesdits Sauvaget et Seigneuret habiter lesdites terres en leur étendue et y travailler dans quatre ans de ce jour. Souffriront, lesdits Sauvaget et Seigneuret, ou autres jouissant desdites terres, que les chemins qui se pourront établir par les officiers de la compagnie de la Nouvelle-France passent pas leurs dites terres, si ainsi lesdits officiers le trouvent expédient. Et feront ratifier la présente concession par Monseigneur Lauzon dans un an de ce jour, à faute de quoi icelle demeurera nulle. Fait en notre hôtel, aux Trois-Rivières, ce jourd'hui dernier juillet mil six cent cinquante-six. (Signé) Boucher.”

Cet acte fut ratifié le 5 août par M. de Lauzon. Le même jour fut passé à Québec un acte qui accorde à Pierre Boucher (âgé de trois ans) fils du gouverneur des Trois-Rivières, la consis-

(1) C'est la plus ancienne mention connue de ce terme appliqué au lieu en question.

(2) Anne Dupnys, femme de Sauvaget, était l'aïeule de Madeleine Benassis, femme de Seigneuret.

tance de dix arpents de terre de front et vingt de profondeur, du côté du nord sur le fleuve Saint-Laurent, environ trois cents pas audessus de la Cinquième rivière. Ce petit fief porte le nom de Boucherville. Il est entre la seigneurie de la Pointe-du-Lac et le fief Labadie, sur lequel est placé le Calvaire.

## XCVI

Dans l'acte du 31 juillet, M. Boucher signe " en son hôtel aux Trois-Rivières." Nous ne savons où était cette demeure, non plus la " maison de ville " dont il est fait mention en 1653.

La résidence des premiers gouverneurs des Trois Rivières ne nous est pas connue d'une manière certaine, sauf le deuxième d'entre eux, M. de Châteaufort, qui logeait dans le fort. On peut supposer avec raison que ses successeurs immédiats, Desrochers, Malapart et Champflour, demeuraient là également. C'était cependant une habitation peu commode, puisqu'elle renfermait dans un espace très-petit le principal dépôt de la traite et un corps-de-garde. Aussi dès M. de la Potherie, le premier gouverneur qui eut sa femme avec lui, peut-on croire que la coutume s'établit de loger ailleurs. Il y avait dans le bourg plus d'une maison occupée par la Potherie, Tilly, Le Gardeur, Godefroy et du Hérisson. On ne voit donc pas pourquoi ces deux gouverneurs se seraient condamnés à vivre à l'étroit dans le bâtiment du Platon. En tous cas, vers 1653, la bourgade renfermait déjà une quarantaine de ménages dont la plupart étaient évidemment mieux logés que le personnel du fort. M. Boucher, qui était marié et qui comptait aussi dans la bourgade plusieurs maisons habitées par ses parents, ne dut pas s'astreindre à demeurer, comme on dit, entre quatre murs.

Il est vrai qu'une tradition populaire veut qu'il ait vécu dans l'édifice de pierre du Platon qui, de notre temps, a servi de caserne, puis de collège. Il suffit de noter que M. Boucher avait quitté les Trois-Rivières depuis cinquante-six ans (et qu'il était mort) lorsque, en 1723, cet édifice fut construit.

Une autre tradition, conservée dans la famille de Niverville, porte que M. Boucher demeura sur l'emplacement du fief Champflour ou Niverville, entre les rues Bonaventure, Des Champs, Saint-Pierre et Saint-Joseph, où se voit une grande maison de pierre entre cour et jardin. C'était un endroit fort exposé, en dehors de la palissade, et, d'ailleurs, avant 1660, il n'appartenait pas à M. Boucher. De 1661 à 1667, période relativement calme, il est possible qu'il ait bâti une maison sur ce fief ; toutefois, nous voyons par le plan de

la ville en 1685, que son gendre et successeur habitait une maison située où est aujourd'hui l'extrémité nord du boulevard Turcotte au coin de la rue Saint-François Xavier.

## XCVII

L'année 1655 s'était écoulée dans la crainte de quelque coup des Iroquois, bien que ceux-ci protestassent de leur amitié pour les Français et de leur résolution de ne point attaquer les Sauvages alliés au-dessous des Trois-Rivières, où ils promettaient de ne plus s'avancer en arme.

De bonne heure au printemps de 1656 ils tuèrent des Hurons, quelque part plus bas que cette place, et, fidèles à leur tactique de tromperie, envoyèrent immédiatement trois chefs protester du respect qu'ils entretenaient à l'égard des Français. Il y avait trois cents Agniers aux environs des Trois-Rivières dans le dessein évident d'aller attaquer les Hurons près de l'île d'Orléans. On était dans la dernière quinzaine d'avril; un canot fut expédié à Québec.

Le 20 mai, arrivèrent aux Trois-Rivières, venant de Québec, plusieurs Français, y compris les Pères Ménard, d'Albon, Fremin, les frères Ambroise Broat et Joseph Boursier, avec le Père LeMercier, supérieur des jésuites. Ils accompagnaient des Sauvages de quatre nations qui allaient attaquer les Iroquois dans leur pays. Le 29 cette expédition partit des Trois-Rivières; le 31 elle était à Montréal.

Dans la nuit du 16 au 17 août, un gros parti iroquois se tint caché devant les Trois-Rivières. C'était la bande qui allait à l'île d'Orléans, enlever les malheureux Hurons.

Un canot envoyé à Québec ne prit qu'une journée pour faire le voyage, et passa sans être vu des Iroquois. Le Père Simon Le Moyne partit aussitôt pour remonter le fleuve, et eut une conférence avec les ennemis dès qu'il les rencontra, et leur fit promettre de ne point attaquer les Hurons. Ces Iroquois avaient, comme nous l'avons dit, passé une nuit cachés tout près des Trois-Rivières en descendant: personne ne les avait aperçus sur le fleuve, mais on connaissait assez bien leurs mouvements en ce lieu pour se garder des attaques qu'ils pouvaient y tenter.

Ce que l'on redoutait arriva. Les Hurons, surpris et massacrés sur l'île d'Orléans, laissèrent une partie de leurs gens aux mains des Iroquois, qui défilèrent en plein jour en vue de Québec et des Trois-Rivières. Devant cette dernière place, ils obligèrent leurs malheureux prisonniers à chanter et à danser, selon la coutume

des Sauvages en pareille circonstance, et se rendirent ensuite à une demi-lieue plus haut où ils campèrent, cherchant à vendre aux Trifliviens le produit de leurs rapines.

L'un des missionnaires qui étaient aux Trois-Rivières se rendit parmi eux trois fois, pour consoler les Hurons captifs et essayer d'attendrir le cœur de leurs bourreaux.

Nicolas Perrot accuse les Français de n'avoir pas secouru leurs alliés. M. Ferland dit que M. de Lauzon, plus prudent qu'énergique, s'y opposa dans la crainte de faire rejaillir la vengeance de ces barbares sur les familles françaises. La Mère de l'Incarnation dit qu'il n'y avait point de forces à Québec.

M. Faillon pense que l'esprit belliqueux qui animait les colons de Ville-Marie et des Trois-Rivières faisait défaut à Québec, où les Iroquois ne portaient point ordinairement leurs attaques. Quoiqu'il en soit de ces assertions, il est certain que la colonie était dans un état précaire, ayant si peu de ressources contre un ennemi déterminé dont il fallait feindre d'ignorer les intentions et qui exigeait qu'on le traitât amicalement.

## XCVIII

Sur la fin d'août 1656, on vit arriver aux Trois-Rivières une flottille de deux cent cinquante Outaouais, qui ramenaient les deux Français partis en 1654; cinquante canots chargés de pelleteries qui la composaient descendirent à Québec. Les deux Français avaient prêché l'Evangile parmi les nations de l'Ouest, tout en donnant naissance à un mouvement de trafic considérable. Le Père Le Mercier écrit en 1653 : " On nous a dit que dans des îles du lac des Gens-de-Mer que quelques-uns appellent mal à propos les Puants, il y a quantité de peuples dont la langue a grand rapport avec l'algonquine; qu'il n'y a que neuf jours de chemin depuis ce grand lac jusqu'à la mer qui sépare l'Amérique de la Chine, et que s'il se trouvait une personne qui voulût envoyer trente Français en ce pays-là, non-seulement on gagnerait beaucoup d'âmes à Dieu, mais on retirerait encore un profit qui surpasserait les dépenses qu'on ferait pour l'entretien des Français qu'on y enverrait, pour ce que les meilleures pelleteries viennent plus abondamment de ces quartiers-là. Le temps nous découvrira ce que nous ne savons encore que par le rapport de quelques Sauvages qui nous assurent avoir vu de leurs yeux ce qu'ils expriment de leur bouche."

La Mère de l'Incarnation écrit en 1654 : " Des Sauvages fort



éloignés disent qu'il y a au-dessus de leur pays une rivière fort précieuse (1) qui aboutit à une grande mer que l'on tient être celle la Chine."

Les Français, entendant raconter par les Sauvages de l'Ouest qu'il existait dans cette direction un grand lac dont les eaux étaient puantes (en raison du sel qu'elles renferment) crurent facilement que c'était la mer Pacifique ; aussi donnèrent-ils aux peuples qu'on leur signalait dans ces contrées mais qu'ils n'avaient jamais vus, le nom de Gens-de-Mer qu'on trouve souvent répété dans les récits du temps.

En 1671, le Père Dablon, parlant de la baie des Puants du lac Michigan, connue sous le nom de baie Verte, dit qu'elle "porte ce nom de Puant qui est le même que les Sauvages donnent à ceux qui habitent proche de la mer."

En 1656, le Père Dequen écrit : "On nous a mentionné quantité de nations aux environs de la mer du Nord, que quelques-uns ont appelé les Puants, à cause qu'ils ont autrefois habité sur les rives de la mer, qu'ils nomment Ouinipeg, c'est-à-dire eau puante. Un Français (2) m'a dit autrefois qu'il avait vu trois mille hommes dans une assemblée qui se fit pour traiter de la paix au pays des Gens-de-Mer."

Les citations qui précèdent montrent que dès 1653 les Français connaissaient que le continent se prolongeait à l'ouest neuf journées de chemin au delà du lac des Gens-de-Mer. Peut-être Nicolet avait-il approché des nations de langue algonquine qui, au dire de la *Relation* de 1653, habitaient les bords de ce lac ; on est mieux renseigné sur ses voyages dans les terres qui sont au delà du lac Michigan et qu'il crut être voisines de la mer.

Sur les rapports de leurs deux compatriotes, trente Français s'embarquèrent à Québec, à la fin de l'été 1656, avec les Outaouaks pour aller commercer dans l'Ouest, mais ils reçurent avis que les Iroquois gardaient le fleuve, et en effet avant de toucher aux Trois-Rivières, ils eurent connaissance d'une embuscade, qu'ils évitèrent. Aux Trois-Rivières les Français changèrent de résolution, sauf trois qui continuèrent leur route avec les PP. Garreau et Druillètes et le frère Louis Le Boème. Les Iroquois qui guettaient la flottille réussirent à la dépasser et lui dressèrent une embuscade dans laquelle elle tomba ; le P. Garreau mourut d'un coup de feu, les Outaouais se dispersèrent et tous les Français durent renoncer au voyage de l'Ouest. Voyant les Outaouais se rapprocher de la

(1) C'est évidemment le Mississipi.

(2) C'était sans doute Jean Nicolet.

colonie française, les Iroquois n'hésitaient pas à les envelopper dans le plan de destruction qu'ils avaient conçu et qu'ils exécutaient si aisément, grâce à l'inaction du gouvernement français.

Quelques lignes empruntées au *Journal des jésuites*, pour terminer l'année 1656 :

“ Le 25 octobre, arrive des Trois-Rivières un canot à Québec dépêché par M. Boucher qui nous apprend que quarante Agniers, en sept canots, sont arrivés aux Trois-Rivières le 20 octobre, avec des colliers (des présents) à dessein d'amener avec eux les Hurons de Québec... Le 2 novembre, arriva à Québec, des Trois-Rivières, le Père Ragueneau avec quatre Agniers.”

Le supérieur des jésuites écrit le 21 novembre : Je reçus (à Québec) des lettres des Trois-Rivières par lesquelles j'appris que le Père Ragueneau avait fait et reçu des promesses de paix générale de la part des Algonquins et des Iroquois.”

## XCIX

Le 20 avril 1657, huit Français des Trois-Rivières, avec vingt canots de Sauvages Algonquins partent pour la traite des Attikamègues. “ Ils entrèrent dans les terres par la rivière Batiscan, qui est six lieues au dessous des Trois-Rivières. Ils passèrent dans cette rivière vingt-huit sauts en quatorze jours. Ils arrivèrent au terme de leur voyage le 28 mai, après avoir passé soixante-et-quatorze sauts ou portages. Ils retournèrent aux Trois-Rivières le 15 juillet chargés de castors. Le voyage est rude, long et dangereux ; néanmoins, il fut heureux. Il n'y eut qu'un seul Français qui y périt en tombant dans un rapide en glissant, où il se noya. Ils y virent des Poissons-Blancs qui demandent à prier Dieu, des Agouing8i8ek, et des Kiristinons, qui sont proche de la mer du nord.” (*Journal des jésuites* 15 juillet 1657.)

## C

Vers le 25 avril, on apprit que les Agniers rôdaient sur le fleuve en plusieurs bandes et qu'ils avaient blessé une Huronne dans le lac Saint-Pierre. Tout le printemps se passa en alarmes. Au milieu de mai, des Iroquois entrèrent aux Trois-Rivières sous prétexte de parlementer, mais en réalité pour détourner les Hurons de prendre part à une ambassade qui se préparait pour les cantons Iroquois. Ces importuns causèrent beaucoup d'embarras, d'autant plus qu'il

y avait toujours à redouter quelque mauvais coup de leur part. Guillaume Couture, qui se trouva en ces circonstances aux Trois-Rivières, fut de retour à Québec le 22 mai. Trois ou quatre jours après, arrivèrent aux Trois-Rivières vingt-quatre Agniers, appartenant à une troupe d'une centaine de maraudeurs qu'il fallut souffrir parce qu'ils ne parlaient que de paix, tout en cherchant l'occasion de piller et d'assommer les Algonquins, surtout les Hurons.

## CI

Le 13 juin, au greffe d'Ameau, se trouve le contrat du mariage proposé entre Louis Pinard, chirurgien, natif de La Rochelle, fils de feu Jean Pinard et de feu Marguerite Gaigneur, et Marie-Madeleine Hertel, native du bourg des Trois-Rivières, fille du défunt Jacques Hertel, sieur de la Fresnière, et de Marie Marguerite. Le gouverneur Boucher, François Hertel, frère de la mariée, Jacques Hertel, neveu de feu Jacques Hertel, et Quentin Moral, marié à la veuve de Jacques Hertel, assistent à la passation du contrat. Pinard était dans le pays depuis au moins 1650 (voir le *Journal des jésuites*.)

Marie-Madeleine Hertel n'avait que onze ans neuf mois et douze jours. Le mariage n'eut lieu que lorsqu'elle eut atteint treize ans, un mois et vingt-sept jours, le 29 octobre 1658. C'est la première fille née aux Trois-Rivières, qui se soit mariée.

Dans la pièce ci-dessus (1657), Quentin Moral est qualifié de "lieutenant du roi aux Trois-Rivières" ce qui signifie qu'il était le juge local. Nous savons que M. Boucher était lieutenant général, ce qui revient à dire juge en chef dans l'étendue du district des Trois-Rivières.

## CII

Les Iroquois avaient établi des cabanages dans le lac Saint-Pierre et dans les îles de l'embouchure du Saint-Maurice pour surprendre les Algonquins. Ils avaient pillé les maisons de deux Français à l'Arbre-à-la-Croix (fief Hertel).

Les Hurons, partis de Québec avec le Père Ragueneau, avaient été massacrés le 3 août par les Iroquois, et leurs femmes amenées en captivité, sans compter celles qui furent brûlées à petit feu avec leurs jeunes enfants. Le 25 octobre trois Français furent tués à Montréal. M. d'Ailleboust, qui avait alors en main le pouvoir

de gouverneur général, ordonna de capturer le plus que l'on pourrait de maraudeurs iroquois et de les conduire à Québec. Il en fut pris douze par les gens des Trois-Rivières, vers la fin d'août.

Comme on craignait que les cantons iroquois ne songeassent à tirer vengeance de ces emprisonnements, on libéra deux des captifs au commencement de novembre, pour porter des lettres au Père LeMoine qui était au pays de ces barbares, l'avertissant de la nécessité de faire savoir aux chefs de la nation que les autres répondaient de sa vie, de celle du Père Ragueneau et des Français qui étaient avec eux.

Au commencement de novembre des Agniers se montrèrent aux alentours des Trois-Rivières. On en fit entrer cinq " par finesse " dans la bourgade où on les prit, non sans quelque résistance. M. Le Barbier qui se trouvait présent et qui voulait se saisir de l'un d'eux, dut tirer l'épée pour s'en rendre maître. Tous les cinq furent conduits à Québec par Christophe Crevier.

Le 13 novembre, trois Agniers partirent des Trois-Rivières pour porter des paroles de consolation dans leur pays. Quelques Français les accompagnèrent jusqu'aux rapides de la rivière Richelieu.

Le même jour arrivèrent aux Trois-Rivières soixante canots, des terres du nord, et trente des Algonquins ordinaires. Une trentaine d'autres étaient attendus avant la saison des glaces.

## CIII

Le 17 novembre, une chaloupe remplie de Sauvages arriva à Québec portant la nouvelle que plus de soixante canots chargés de pelleteries avaient abordé aux Trois-Rivières; qu'ils étaient en partie de la nation des Poissons-Blancs et d'autres peuples plus au nord, dont quelques-uns n'avaient jamais vu d'Européens; tous gens bien faits et de belle taille, mais d'une nature timide et peu entreprenante; ils avaient été attaqués par les Iroquois deux ou trois années auparavant dans leurs bourgades, à la hauteur des terres et avaient cru prudent de se réfugier chez les autres nations plus éloignées. Pour aller à la mer du Nord par les Trois-Rivières, dit la *Relation* de 1658, on remonte cette rivière environ cent cinquante lieues, jusqu'au lac Ouapichiouanon; de là, on va trouver la baie des peuples nommés les Kilistinons, qui sont sur la mer du Nord. Du lac Ouapichiouanon on descend aux Trois-Rivières en sept journées. Il est parlé aussi de communications par eau entre le Saint-Maurice et l'Ottawa (1).

(1) *Relations*, 1658, p. 12.20-21; 1660, p. 23. *Journal des jésuites*, p. 225-6.

## CIV

“ Le 9 décembre, dit le *Journal des jésuites*, on dressa un cabaret aux Trois-Rivières où l'on vendait du vin aux Sauvages. Deux pots pour castor d'hiver; un pot pour castor d'été. Ce cabaret fut établi par M. de la Potherie, du consentement de quelques habitants. Et comme les désordres ne cessaient pas par ce moyen, on se plaignit de ce cabaret—si bien que M. de la Potherie fut obligé d'envoyer à Québec pour savoir la volonté de M. le gouverneur touchant le dit cabaret. La conclusion fut qu'il ne fallait point continuer. On ne laissa pas, toutefois, de continuer.”

En consultant les cahiers de la justice des Trois-Rivières pour la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, on voit avec quelle adresse et avec quelle persistance les traiteurs agissaient pour vendre de la boisson aux Sauvages, principalement à ceux du cap de la Madeleine.

BENJAMIN SULTE.

(A continuer)

---

## LA ROBE DE CHAMBRE DE MR. ISIDORE

---

Un petit homme d'une cinquantaine d'années, la figure pâle, blafarde, le menton parsemé de poils roux, semblables à des feux follets, le crâne pelé, jaune, luisant, entouré d'une ceinture de cheveux gris hérissés, ce qui faisait ressembler sa tête à un petit monticule entouré de buissons, soufflait avec acharnement deux tisons qui s'acharnaient à ne pas brûler.

A ses côtés, était assise une femme, à peu près de son âge, longue, mince ; épaules étroites, taille large, absence de hanches, semblable à un tronc d'arbre soigneusement émondé. Postée sur une chaise basse, elle tricotait ; et tout en paraisant cette besogne agitait ses doigts, ses coudes, ses épaules, sa tête et ses genoux ; c'était vraiment curieux de voir tant de mouvements pour une aussi simple besogne.

—Ce maudit feu ne prendra pas, dit l'homme, je suis gelé !

—Je crois, Isidore, répondit-elle, d'une voix douce, qu'il faudrait une autre bûche sur vos tisons.

—Une autre bûche ? Une autre bûche ! ma chère Fanny, vous perdez l'esprit ! Pourquoi pas un arbre tout entier ? Cependant, je suis gelé, et c'est sans doute ce vent qui entre ici de tous côtés, qui me glace.

—On devrait mettre des bourrelets aux jointures des portes et des fenêtres, et faire quelques menues réparations. On n'en a pas fait depuis la mort de mon père, voilà tantôt six ans. En six années une maison se détériore.

—Ah ! bon ! en voilà d'une autre maintenant ; et ne faudrait-il pas aussi, pour tout ce que vous désirez établir, les revenus de la Banque de France ?—Qu'en dites-vous, ma chère ? La Banque de France vous suffirait-elle ? Je vous dis, moi, qu'il ne sera fait de réparations d'aucune sorte ici ; seulement, je puis bien me plaindre de l'air qui est froid, sans que, pour cela, il soit nécessaire de re-

bâtir la maison. Je sais bien ce qu'il me faudrait : ce serait une bonne robe de chambre, bien ouatée, bien chaude, qui m'envelopperait de la tête aux pieds. Voici ce qui me tiendrait dans une douce chaleur ?

—Voulez-vous, mon ami, que j'aie vous en acheter une au Bon Marché ?

—Peste, comme vous y allez, ma chère ! Et l'argent, et l'argent ! Est-ce avec les 1,800 francs que l'administration des postes me donne pour l'avoir fidèlement servie pendant trente ans que nous pouvons nous livrer à des dépenses folles ?

—Votre père vous a laissé de l'argent, Isidore, et vous pourriez bien réparer cette maison qui a été ma dot, ou vous acheter le nécessaire.

—Oh ! j'ai trouvé quelques centaines de francs, pas davantage ; pas davantage, je vous l'assure.

—Je ne sais point ce que vous avez trouvé, vous ne m'avez pas accoutumée à me confier vos affaires ; et depuis bientôt trente-cinq ans que nous sommes mariés, je n'en ai pas appris plus long que ce que j'ai su le jour de notre contrat.

Cette conversation gênait visiblement M. Isidore d'Amblard, et pour en changer le cours, il jeta sur les tisons une bûche fendue. Alors les tisons heureux, sans doute, de ce renfort de combustible, se prirent à flamber de la bonne sorte, et la pièce où se tenaient les deux vieux époux, fut éclairée de cette flambée jusque dans ses plus petits recoins, montrant partout la propreté, la bonne tenue correcte de tous les objets, mais en même temps leur vétusté.

En face de la cheminée, une alcôve à deux vantaux, ouverts pour le moment, se refermait le jour et formait salon ; entre la cheminée et cette alcôve une porte-fenêtre s'ouvrait sur une large terrasse, et à côté de la chambre-salon étaient une vaste cuisine, plusieurs cabinets, et voilà tout.

Cela ne présentait rien de somptueux ni de commode, si ce n'est la terrasse, qui était fort belle. Située au point le plus élevé de la rue Saint-Jacques, elle recevait à profusion l'air et la lumière, deux précieuses choses, bien rares à Paris. M. d'Amblard ne disant plus rien, sa femme se leva pour aller préparer le repas. En marchant, sa longue personne ondulait comme une couleuvre. Ne croyez pas, cependant, qu'elle eût le caractère ni la nature de cette bestiole, et qu'elle logeât en son cœur la ruse ni aucune envie de mordre ; bonne, douce, aimante, dévouée, complaisante aux désirs, aux caprices, aux exigences de son mari, elle ne semblait vivre que pour lui être agréable. Tout en organisant son dîner des mets

qu'il préférerait, cette idée de robe de chambre lui trottait par la cervelle, et elle pensait à employer certaine somme, ramassée sou à sou, destinée depuis longtemps à l'achat d'un manchon, objet qu'elle désirait depuis nombre d'années, et d'en faire une surprise à Isidore, ce cher Isidore, lequel ne se trouvait pas assez riche pour en acheter une.

M. d'Amblard pendant une certaine période de sa vie avait été forcé d'économiser. Devenu riche à la mort de son père et de son beau-père, au lieu de rester dans une juste limite d'économie, il l'avait augmentée en sens contraire, et insensiblement devint avare, d'une avarice crasse.

Cela arrive souvent. Faute de savoir se maintenir en un juste milieu, on tourne dans l'une ou l'autre voie, et l'on devient avare ou prodigue.

Sous le prétexte qu'on l'avait mis à la retraite, M. d'Amblard renvoya sa bonne, et accorda à sa femme la permission d'avoir une pauvre petite fillette du voisinage, que ses parents maltrai-taient, pour lui aider à faire son ménage, et qui recevait en échange de ce travail la nourriture avec cinq francs par mois.

Virginie, type original et curieux, était petite, mais vive, alerte, avisée, et on lui eût donné par sa taille dix ans quoiqu'en réalité elle en eût quinze. Après qu'elle eût fait quelque séjour chez M. d'Amblard, ses parents voulurent la mettre en apprentissage ; mais Virginie, heureuse près de sa bonne maîtresse, ne voulut pas la quitter et fit bonne résistance.

Un matin, Virginie rentra des provisions et dit à sa maîtresse :

—Madame, la laitue est joliment chère par ici, et les œufs aussi : je crois que nous ferions bien d'aller à la halle.

—Allons aux halles, mon enfant, répondit la dame.

Virginie s'empara d'un panier aussi gros qu'elle, Mme d'Amblard mit son chapeau, son pardessus, et, après avertissement à son seigneur et maître, les voici parties en guerre.

Dans une de ces maisons neuves, dont on loue provisoirement les boutiques, non achevées, aux déballeurs de toutes sortes, un de ces derniers avait étalé des marchandises diverses, et d'une voix criarde, éraillée, attirait les passants en leur vantant des objets variés. Mme d'Amblard et Virginie venaient de dépasser cette boutique, fort indifférentes à ces sortes d'expositions, quand les oreilles de la dame furent frappées par ces mots :

—Robe de chambre en brocard, ayant appartenu à Abd-el-Kader. Admirez la finesse et la richesse du tissu, l'élégance de la forme ; contemplez la cordelière et la doublure.

Mme d'Amblard arrêta Virginie, et rebroussant chemin, elles



s'approchèrent de la boutique. Le marchand, à la vue de la dame, jeta la chose en question à portée de la main de cette cliente, en criant son boniment avec plus de force encore.

Ladite robe de chambre était d'une étoffe très épaisse marron-foncé ; mais sur cette couleur sombre, couraient en bouquets élégants des fleurs bizarres d'un rouge vif panaché ; et du milieu de leur calice sortaient des pistils oranges. Un feuillage vert-clair, pointillé de blanc, semblait agité d'un zéphir invisible. La doublure de ce vêtement d'intérieur était verte et rouge à carreaux, la ouate plus épaisse qu'un doigt, moelleuse et douce au toucher. La cordelière qui l'attachait, plus jaune que l'or pendait jusqu'au bas. Toutes ces couleurs diversement mélangées, éblouirent la bonne Fanny. Que voulez-vous ? il est dans la vie de ces éblouissements-là ! et presque toujours ils sont fatals à ceux qui les subissent.

—Que c'est beau, dit Mme d'Amblard à sa petite bonne !

—Oh ! oui, fit celle-ci, pénétrée d'une vérité aussi voyante.

Alors, s'adressant au marchand, la bonne dame en demanda le prix.

—Vingt-neuf francs, répond le marchand.

—C'est cher, fit encore la maîtresse à sa servante en miniature. Ne pourriez-vous diminuer quelque chose ? reprit la dame au vendeur.

—Vous m'en offririez 28 francs et 99 centimes que je refuserais. Tâtez-donc l'étoffe, et si vous avez quelques connaissances en tissu quelconque, vous apprécierez. Contemplez les nuances, palpez l'épaisseur de la ouate. Je ne vous dis que ça.

Le marchand, appelé par d'autres clients, lâcha l'objet entre les mains des deux femmes et ne s'occupa plus d'elles que du coin de l'œil.

—Allons, dit Mme d'Amblard, je vais employer l'argent amassé pour avoir un manchon, à l'achat de cette robe de chambre : elle plaira à Isidore.

—Oh ! madame, s'écria la petite servante, il y a si longtemps que vous en désirez un ?

—Je m'en passerai encore, voilà tout ; monsieur a froid, et cela me fait peine.

—Mals c'est si joli un manchon, comme ça, dans le creux de son estomac.

—D'autre part, lui dit la dame, c'est quelquefois gênant un manchon. Par exemple, quand il pleut ; il faut relever sa robe, tenir son parapluie ; le manchon embarrasse.

—On le fait porter par sa petite servante, dans ce cas, dit Virginie finement.

—Oh ! ça n'est pas encore la mode, répondit madame d'Amblard en souriant. Voilà qui est décidé, je me passerai encore pour cette année de cet objet, et ferai cette surprise à Isidore ; mais je n'ai pas assez d'argent sur moi. Comment faire ?

—Voulez-vous, madame, que j'aille vous chercher votre pauvre petite bourse secrète ?

—Mais c'est loin, chez-nous, ma fillette.

—Vous savez bien que monsieur dit que je cours comme un lièvre.

—Mais sais-tu où je l'ai cachée ?

—Oh ! que oui, puisque vous me l'avez montrée. Allez à Saint-Eustache, et je serai revenue avant que vous ayez dit tout votre chapelet.

—Monsieur, dit madame d'Amblard au marchand, je n'ai pas assez d'argent sur moi, mais ma petite bonne va aller en chercher. Voici cinq francs d'arrhes et mon panier que je vous prie de me garder.

—Madame, répondit le marchand, je puis faire porter cet objet à votre domicile.

—Oh ! je vous remercie, monsieur, je préfère envoyer chercher l'argent.

Virginie déposa son panier, et détalant comme une biche, poussa, bouscula les passants, et se fauffila si prestement, qu'elle arriva en rien de temps de l'autre côté du Pont-Neuf.

Madame d'Amblard, d'un pas plus lent, plus posé, se dirigea vers Saint-Eustache, et avant la fin de son chapelet, Virginie était revenue près d'elle portant dans sa poche le magot secret.

—Mon mari ne t'a pas vue rentrer ? demanda la dame.

—Il n'était pas même à la maison.

—Allons vite faire nos emplettes et prendre la fameuse robe.

Après avoir acheté quelques laitues, des œufs, une botte de radis pour monsieur, qui les aimait fort, les voici toutes deux chez le marchand. L'objet plié, ficelé, payé, madame d'Amblard s'en chargea et, toujours escortée de Virginie, revint chez elle.

Son mari était encore à son cercle. La bonne Fany sacrifiant, pour l'instant, le salon à la chambre à coucher, étala sur le lit sa belle emplette, qui resplendissait comme un tas de coquelicots dans un fourré sombre. Madame d'Amblard et sa minuscule bonne attendirent avec impatience le maître du logis.

Enfin M. d'Amblard arriva.

D'un pas lent et majestueux, qui lui était particulier, il entra dans la pièce transformée, pour la circonstance, en étalage. Isidore s'approcha de la belle robe, la palpa, l'examina et dit de ce ton dédaigneux des maris tyrans :

—Vous avez acheté ça ?

—Oui, mon ami, pour vous garantir des vents coulis.

—Ça paraît chaud, cela vous a coûté 15 francs ?

—Oh ! mon ami !

—Si vous l'avez payé plus cher, on vous a volé comme toujours.

Ceci dit très-sèchement, le monsieur tourna le dos et alla siffloter un petit air contre la vitre.

Fanny joignit les mains et une larme mouilla sa paupière. Pour Virginie, tournée à demi, elle dessina dans l'espace un point fermé qui en disait long.

—Brre ! quel vent, reprit M. d'Amblard en se rapprochant de l'objet dédaigné ; il siffle aujourd'hui par toutes les ouvertures.

En effet, on entendait la bise passant par les ais mal joints de cette bicoque, faire là une petite flûterie aiguë ; ailleurs, un souffle comme une haleine forte ; plus loin, un vrai grondement de vent furieux.

—Voyons si elle ira cette fameuse robe de chambre, dit-il d'un air dégagé.

Et monsieur, quittant son paletot, fourra ses bras dans les manches, amples, moelleuses, attacha la cordelière, plus jaune que l'or, se regarda d'un air satisfait dans une vieille glace, et il murmura :

—Elle est bien chaude, ma foi ; je pourrai aller sur la terrasse sans avoir froid.

—Oh ! qu'elle est belle ! fit Fanny éblouie.

—Oui, oui, pas mal en vérité ; mais, fit-il en avançant un pied formidable pour sa taille exigüe, mes pantoufles sont laides maintenant.

—Mon ami, je vous en avais brodé une paire, et vous m'avez défendu de les faire monter, parce que c'était trop cher.

—Donnez-les au cordonnier tout de suite, je ne mettrai cette robe de chambre que le jour où vous me les apporterez.

Cela dit, Isidore ôta le bel et douillet vêtement, reprit son paletot, et Fanny se précipita chez le cordonnier, qui fit telle diligence que, le lendemain soir, il porta à leur destination les susdites pantoufles, hautes en couleur. Les ayant mises à ses pieds, M. d'Amblard revêtit définitivement la défroque d'Abd-el-Kader. Il figurait là-dedans comme une grosse limace au milieu d'un bouquet de roses. C'est égal, il ne voulut pas le dire, mais il jubilait d'être si brillamment harnaché. La maison était si propre de la cave au grenier, qu'il ne risquait pas d'attraper une tache ; il le savait et se pavanait partout, se mirant à toutes les vitres.

En dinant, Virginie, par moments, se plantait devant son maître pour l'admirer.

—Tu me trouves donc bien beau, daigna dire M. Isidore à la fillette.

—Oh ! pas vous, mais l'étoffe ! Pourtant il manque quelque chose à votre belle toilette.

—Eh quoi donc, mademoiselle du balai ? répliqua-t-il, piqué.

—Une belle calotte ; la vôtre a un demi-pouce de crasse.

—Récurez vos marmites, et ne vous mêlez pas de donner vos avis, répliqua aigrement le maître du lieu.

Virginie se le tint pour dit ; mais quand le monsieur revint de faire son petit tour, sur le boulevard, il orna son chef d'une culotte en velours gros vert, brodée d'or, avec un pompon gros comme un artichaut de Laon.

Dès son lever, le lendemain, monsieur se mit dans sa belle enveloppe, chaussa les magnifiques pantoufles, orna son chef du resplendissant bonnet ; et passa tout joyeux sur sa terrasse. Un soleil brillant éclairait tout ce beau costume. Après un certain temps, M. d'Amblard rentra dans la chambre-salon que Fanny était en train de frotter. Le personnage-lança un coup d'œil circulaire sur tous ses meubles vermoulus, sur une tapisserie fanée de laquelle pendaient des rideaux en damas rouge flétris ; il fronça le soucil et fit entendre plusieurs *hum, hum*, pleins d'orages ; puis, ôtant sa belle robe, le splendide bonnet, les merveilleuses pantoufles, il revêtit ses vieux habits, sortit précipitamment sans dire un mot et rentra peu après suivi d'un homme du voisinage.

Le regard du maître semblait dire à sa femme : Laissez-nous.

Elle le comprit, et la pauvre créature bien intriguée, passa dans la cuisine : elle envoya bien Virginie en reconnaissance ; mais la porte de la chambre-salon était fermée. Elle ne sut rien, ce jour-là ; mais le lendemain une nuée de peintres, plafonneurs, menuisiers qui envahirent l'appartement, lui apprirent qu'ils allaient faire des réparations bien urgentes, ma foi.

Un couple de jours après, les ouvriers ayant achevé leur besogne, Isidore enfoui dans sa belle pelure, s'allongea sur un vieux fauteuil pour admirer la blancheur du plafond, la fraîcheur du papier, le brillant des peintures. Tout à coup, il se leva, mu comme par un ressort, et dit tout haut, quoique seul :

—Mais voici des meubles qui jurent avec la beauté du papier ? Si j'avais prévu ce contraste, je n'eusse fait aucune réparation. Bah ! je vais me payer un beau mobilier ; orçons notre cage !

Et le voilà endossant son habit de ville, et sortant précipitamment.

—Où allez-vous, Isidore ? le déjeuner est prêt.

—Mangez-le sans moi ; je ne rentrerai sans doute pas avant la nuit.

—Où allez-vous ? grand Dieu !

Isidore lança à sa douce moitié un regard superbe et dit :

—J'ai une affaire qui me presse, et dont je viens de me souvenir.

Le lendemain, à l'aurore, une armée d'autres ouvriers, conduisant une tapissière bourrée de meubles envahirent la chambre des époux d'Amblard, montèrent au grenier tout ce qui la garnissait et le remplacèrent par un mobilier neuf et splendide : fauteuils en velours d'Utrecht gris-jaune, causeuse, console, glaces, table à jeux, table ronde, rideaux pareils à l'étoffe des fauteuils, tapis de pied, pendule, candélabres ; jusqu'à la terrasse qui fut entourée d'un grillage vert et pourvue tout autour de caisses peintes, pleines de terre, afin de faire grimper des plantes et la convertir en un salon d'été.

Fanny et Virginie regardaient, ébahies, muettes, extasiées, cette transformation. Lorsque le dernier clou fut posé, les derniers rideaux drapés, Isidore se promena au milieu de ces splendeurs en frottant, l'une contre l'autre, deux grosses vilaines mains toutes rouges, et répétait sur tous les tons, avec toutes les variantes possibles :

• —Que c'est beau ! Est-ce beau, hein !

—Oh ! oui, c'est beau ! dit alors Fanny qui venait de retrouver la parole.

—C'est fièrement beau, ajouta Virginie comme un écho lointain.

Peut-être huit jours après, la maîtresse du lieu et la petite bonne revenaient du marché lorsqu'en entrant elles virent M. Isidore, la figure rouge, l'œil enflammé, piétinant des deux pieds sur la belle robe de chambre. Fanny le crut fou, et s'élançant près de lui, s'écria :

—Qu'avez-vous, Isidore ? qu'avez-vous, grand Dieu ?

—Laissez-moi ; c'est vous qui êtes cause de tout ce qui m'arrive.

—Moi ! qu'est-ce qu'il arrive donc ?

—Tenez, dit-il, en prenant sur la cheminée une poignée de factures, il y en a là pour seize mille francs : meubles, tentures, réparations.

—Mais c'est vous qui avez tout commandé, tout ordonné, je n'y suis pour rien, moi !

—Vous seule en êtes cause, en m'achetant cette robe de chambre si voyante, j'ai voulu mettre ici tout à l'unisson, et je me suis laissé entraîner ; vous avez toujours manqué et manquerez toujours de jugement comme de goût.

—Oh ! Isidore !

—Oui ! pourquoi acheter une robe si splendide ? la robe de chambre d'Abd-el-Kader !...

—Isidore ! pour que vous ayez bien chaud dedans, articula la bonne créature en pleurant.

—C'était absurde, et vos pleurs n'y remédierons pas ; il s'agit maintenant de rattraper, par une grande économie, les folies que que vous m'avez fait faire.

—En quoi, Isidore ?

—Nous allons aviser. D'abord vous allez vous débarrasser de cette bouche inutile, votre Virginie.

—Virginie ! s'écria la pauvre femme.

—Oui, vous pouvez bien, ce me semble, faire votre ménage toute seule ?

—Oh ! ce n'est pas pour cette raison, mais la pauvre petite, si elle rentre chez elle, sera battue, et c'est un cœur d'or.

—Fadaise que tout cela ; son cœur ne paiera pas la plus petite facture ; j'ai dit, et il faut exécuter, réformer toute dépense inutile. Je vous donnais cent quarante francs par mois, vous n'en aurez que quatre-vingts.

—Mais, comment ferai-je, Isidore ?

—Comme vous pourrez ; ces détails ne me regardent pas.

La pauvre Fanny désolée quitta la chambre et alla conter sa douleur à la petite bonne.

—Vous quitter ! dit Virginie, en prenant la main de sa maîtresse et la portant à ses lèvres ; j'aime mieux mourir !

—Mais, M. Isidore ne veut plus te nourrir.

—Eh bien ! j'irai, tous les jours, demander un morceau de pain à quelques portes.

—Tais-toi ; c'est un moyen absurde.

—Attendez, dit la petite, j'ai une idée ; et courant comme un levraut, notre fillette enjamba la rue, pour aller frapper à la porte d'un couvent dont elle connaissait la tourière. Elle lui conta son grand embarras et sa grosse peine. La tourière, de son côté, confia la chose à la supérieure ; finalement, Virginie reçut l'invitation de se présenter, trois fois par jour à la cuisine, munie d'une écuelle, d'une cuillère, d'une fourchette et d'un couteau ; les Sœurs se chargèrent du reste.

Notre sollicitieuse revint prestement apprendre la chose à la bonne dame.

—Maintenant, dit-elle, je ne vous coûterai pas un sou.

—Et les cent sous que je te donne tous les mois ! je ne pourrai te les continuer.

—Je n'en veux pas.

—Comment feras-tu pour te vêtir ?

—Je vendrai tout le verre cassé, la vieille ferraille, papier, chiffons, tout.

—Mais, malgré ça, si monsieur ne veut plus que tu viennes ici ?

—Eh bien ! qu'il essaye de me chasser, je ne vous dis que ça. Tenez, vous allez voir ; je vais lui chercher son journal ; il n'osera rien me dire.

Notre amazone en miniature alla chercher *Le Soleil*, et se présentant hardiment sur la terrasse où monsieur, qui avait repris la flambante robe de chambre, semait des capucines dans les caisses à fleurs, elle dit d'un ton intrépide :

—Voilà votre journal : *messieu* n'a plus besoin de rien ?

—Non, merci.

La bonne Fanny expliqua à son mari que Virginie était nourrie au couvent, et qu'elle demandait pour tous gages qu'on lui donnât les débris de la maison : papier, chiffons, verres, etc... Comme il ne répondit mot, la bonne femme prit cela pour consentement tacite.

Virginie s'était mise en rapport avec une vieille chiffonnière et, chaque semaine elle lui vendait de huit à dix sous de vieilles choses. Une bonne religieuse lui donna une solide paire de bas et des galoches ; elle en fut bien heureuse.

Un jour madame d'Amblard l'envoya au grenier se choisir des vieilles ferrailles afin d'en augmenter son budget. Virginie en fit un tas et pria sa maîtresse de monter voir si elle pouvait tout prendre.

Madame d'Amblard y ajouta encore quelques objets de rebut, et donna permission à la petite bonne de tout vendre, faisant des vœux pour qu'elle en eût beaucoup d'argent.

Notre fillette descendit cette ferraille près de la porte d'entrée, afin d'avoir plus de facilité pour le transporter chez le bric à brac de sa connaissance. Il restait encore au grenier une vieille marmite sans couvercle, pleine de cendres. Comme ces cendres l'alourdissaient beaucoup, la petite les renversa se réservant de les enlever dans le panier aux ordures à un autre moment.

Mais de ce tas de cendre il en sortit un son argent, et bientôt roulèrent sur le plancher des pièces blanches de vingt, de quarante sous et des louis de vingt francs. Notre fillette éperdue, délirante, courut chercher sa maîtresse. Mais cette dame venait de sortir. M. Isidore était à son café ; alors elle remonta et se mit à fouiller dans les cendres, d'où elle retira une masse d'argent qui s'y trouvait. Elle aligna les pièces blanches, il y en avait en tout huit cents, et des pièces d'or quatre cents. Ce travail, je vous prie de le croire, prit beaucoup de temps, qu'elle interrompait pour aller voir si sa maîtresse rentrait. Lorsqu'elle eut achevé de mettre cet argent en tas, elle descendit se poster en embuscade. Dès que Virginie vit poindre sa maîtresse, elle courut au devant d'elle,

criant, gesticulant, si bien que la bonne dame n'y comprenant rien du tout, se laissa entraîner au grenier, où l'or et l'argent étalés sur le sol et la marmite renversée lui firent pressentir un événement. Grand ébahissement de sa part, comme vous devez le croire. La petite bonne, calmée, lui contant le pourquoi et le comment, madame d'Amblard dit :

—Voilà monsieur qui rentre, cours lui dire de monter.

—Madame, que lui voulez-vous ?

—Va toujours, tu le sauras après.

Virginie descendit et dit à son maître que madame était au grenier et le pria d'y monter tout de suite. Ce qu'il fit immédiatement, la curiosité aidant.

Il trouva sa femme debout, devant ces piles jaunes et blanches, si réjouissantes pour tout œil humain. Lui, aussi étonné, regardait la bouche ouverte sans pouvoir parler.

—Voyez, Isidore, ce que Virginie vient de trouver, au milieu d'un tas de cendres, dont cette vieille marmite était pleine. Je la lui avais donnée pour qu'elle la vendît au marchand de ferrailles. Vous devez vous souvenir que mon père la gardait toujours dans sa chambre... C'est là qu'il mettait ses épargnes, sans doute !...

—Oh ! mon Dieu ! s'écria Isidore, qui eût pu croire une si grosse somme enfouie là-dedans !

—Prenez tout, Isidore, je serai heureuse si cet argent et cet or peuvent payer la dépense que vous a attirée l'achat imprudent de cette robe de chambre trop belle.

Isidore ne répondit pas tout de suite ; son regard ému allait de sa femme à la petite bonne. Enfin, prenant la main de Fanny, il l'embrassa et lui dit :

—Tenez, Fanny, vous êtes sublime, et je ne vous vaud pas ; vous et cette fillette avez des cœurs d'élite. Je me suis laissé aller à une mauvaise humeur ridicule à cause de cette dépense exagérée, dont je n'aurais dû accuser que moi. Gardez cet argent, faites-en tout qu'il vous plaira ; il vous appartient, et je vous en laisse la libre disposition. Apprenez, amie, pour que votre joie soit complète, que j'ai gagné quelque argent par une spéculation heureuse, et suis rentré dans mes seize mille francs dépensés en mobilier et réparations.

Et toi, dit-il à Virginie en l'embrassant, je t'assure qu'à notre mort tu seras notre héritière.

Pas besoin n'est de dire que Virginie devint la plus heureuse des servantes, et M. Isidore, sinon un modèle de mari et de maître, du moins un bon maître et un bon mari. Il apprécia le désintéressement de sa femme, le dévouement de cette humble petite fille, et les traita à l'avenir comme elles le méritaient.



# L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

PAR LE R. P. LIBERATORE, S. J.

(Suite)

---

## CHAPITRE III

### LE DROIT DE PROPRIÉTÉ DE L'ÉGLISE EST ABSOLUMENT INDÉPENDANT DE L'ÉTAT

Encore que cette proposition résulte très évidemment de ce que nous avons dit dans les deux chapitres précédents, il ne sera pourtant pas inutile, vu le caractère de la controverse, d'y revenir. Car s'il est une vérité sur laquelle l'impiété sans masque qu'on nomme le rationalisme et l'impiété masquée qu'on appelle le libéralisme versent le plus de ténèbres, c'est sans contredit l'indépendance du droit de propriété de l'Eglise. Aussi plusieurs nations d'Europe plus avancées, dit-on, dans la voie du progrès moderne, ne se contentèrent pas de dépouiller l'Eglise de ses biens, comme il arriva assez souvent jadis, (car de larrons il y en a toujours eu et toujours il y en aura dans le monde), elles prétendirent en outre excuser leur vol en disant que la propriété de l'Eglise est ou injuste dans son origine ou préjudiciable dans son exercice, ou dépendante dans son usage. Faisant donc de l'Eglise tantôt une usurpatrice, tantôt une dissipatrice, et tantôt une pupille, ces Etats devinrent aux yeux des multitudes trompées les restaurateurs de l'ordre moral, les administrateurs prudents, les défenseurs du bien public. Les protestants d'Angleterre et d'Allemagne, pour ne parler que des trois derniers siècles, commencèrent d'abord, ils furent ensuite imités par les philosophes de France, et l'héritage des uns et des autres fut recueilli par le libéralisme maçonnique de la Belgique et de l'Espagne. Ce jeu funeste vient d'être repris en Italie : et tout le monde sait les moyens dont on s'est servi pour

tromper les multitudes dans lesquelles le sentiment du droit n'est pas encore éteint. Pour arriver à publier la loi de confiscation des biens ecclésiastiques, promulguée naguère, ils attendirent bien cinq ans que le peuple y fût préparé insensiblement. Chaque jour, les journaux révolutionnaires, phalange nombreuse et disciplinée, produisaient un sophisme, un fait insignifiant, une accusation, une maxime ; et tout tendait à cette conclusion : l'Eglise est trop riche, tant de biens sont nuisibles aux prêtres ; ce fut une grande erreur des gouvernements de leur avoir permis de si immenses richesses ; il faut, pour le bien de la société civile comme de la société ecclésiastique, remédier à un si grand mal. Et parce que le difficile était de convaincre les peuples du plein pouvoir de l'Etat en cette matière, on tourna toutes les batteries et l'on fit converger leurs feux vers un seul point : le droit naturel qu'à l'Eglise de posséder, indépendamment de tout consentement des princes et des gouvernements. Ils crurent par là éviter la marque odieuse de spoliateurs violents ; ils crurent même se faire passer pour de sages et judicieux restaurateurs de la justice sociale. A persuader les peuples, Dieu merci, ils ne réussirent pas ; car la quasi totalité des Italiens ne s'est pas laissée prendre dans ces filets aux mailles trop larges, tendus à leur bon sens et à leur conscience catholique. Et si l'on eût voulu suivre la véritable opinion de la grande majorité des Italiens, on n'aurait pas dû promulguer la loi qui abolit, en sa plus grande partie, la propriété ecclésiastique ; et on ne l'aurait pu sans la force armée, en qui repose tout le droit de ces gouvernements libéraux. Malgré cela, la loi fut votée et elle est maintenant en train de s'exécuter. Elle réussira à dépouiller l'Eglise de ses possessions, mais elle ne réussira pas à affermir le principe dont elle sort. L'Eglise continuera d'avoir le droit de posséder, nonobstant les spoliations qu'elle souffrira ; les catholiques continueront de lui reconnaître ce droit, nonobstant les sophismes de l'hérésie et le caprice des gouvernants ; la propriété de l'Eglise elle-même se relèvera par de nouvelles donations, nonobstant les prohibitions et les vols de ses persécuteurs. Telle est la conséquence logique et naturelle d'un droit qui est par trop manifeste : l'opposition extérieure ne le périmé pas ; le respect intérieur le fortifie chaque jour davantage et le féconde.

Il est donc bon d'affirmer ce droit et d'en démontrer les origines et les bases, pour que les ennemis de l'Eglise apparaissent inexcusablement injustes. Leurs sophismes s'évanouissent à la lueur de la simple vérité ; leurs négations croulent au choc des arguments qui la prouvent. Et pour cela il n'est pas besoin de hautes spéculations ni de recherches laborieuses ni d'argumentations subtiles.

Il n'est rien de plus obvie, rien de si abondamment prouvé jusqu'ici. Cette tâche ne dépasse pas l'intelligence la plus médiocre ; et le talent de l'écrivain sera de resserrer en d'étroites bornes l'abondante matière qui pour être expliquée convenablement demanderait de gros volumes. Nous indiquerons donc avec la plus grande rapidité, plutôt que nous ne les développerons, les preuves qui montrent évidemment que le gouvernement ne peut envahir les biens de l'Eglise sans entamer le grand principe de la propriété, indispensable condition de toute existence individuelle et fondement de toute association humaine.

On peut envisager le droit de propriété à un double point de vue, en tant qu'il appartient à l'Eglise et en tant qu'il appartient aux citoyens. Nous allons discuter notre proposition sous ce double rapport.

### § I

#### L'ÉTAT QUI S'EMPARÉ DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES VIOLE LE DROIT DE PROPRIÉTÉ DE L'ÉGLISE.

Le chrétien et le rationaliste se font de l'Eglise une idée différente. Celui-là l'envisage comme une société parfaite d'institution divine, celui-ci comme une simple association de citoyens. Or nous disons qu'aux yeux du chrétien l'Eglise possède par droit divin, et par conséquent son droit est indépendant de toute puissance terrestre ; au regard du rationaliste elle possède par droit naturel, et par conséquent par droit indépendant de tout arbitraire gouvernemental. Croyant ou incrédule, celui qui examine ce fait doit nécessairement accorder que le gouvernement lèse le droit de propriété de l'Eglise, quand il en envahit de quelque façon que ce soit les biens soit pour se les approprier soit pour les administrer à son gré. Comme il n'est pas d'autre supposition possible, on ne voit pas comment les ravisseurs des biens ecclésiastiques pourraient échapper à la qualification de voleurs.

#### A

Examinons donc la première hypothèse, la vraie, qui est l'institution divine de l'Eglise. L'Eglise en cette hypothèse est une agrégation d'individus qui adhèrent par persuasion propre et personnelle à tout ce que l'Homme-Dieu a enseigné et prescrit en fait de doctrine et d'œuvre. La fin de cette société est donc totalement en dehors de l'ordre matériel ; mais les membres qui la composent

les moyens qu'elle devra employer, l'action qu'il lui faudra exercer, non-seulement n'excluent pas la matière, mais l'exigent nécessairement et indispensablement. Parce que l'Eglise telle qu'elle fut instituée par le divin Rédempteur n'est pas une société d'esprits, encore bien qu'elle soit une société spirituelle, c'est à dire ordonnée à une fin spirituelle, elle est une véritable société d'êtres humains qui ont des droits vrais et certains sur les choses matérielles nécessaires à l'obtention de cette fin. Elle n'est pas un royaume de ce monde, c'est très-vrai, mais ce qui est vrai aussi, c'est qu'elle est un royaume en ce monde. Il faut donc distinguer en elle deux mouvements ou tendances, le mouvement ou la tendance individuelle de l'homme intérieur vers son Maître, tendance dans laquelle tout est spirituel, principe, moyens et fin, et la tendance sociale de l'homme extérieur dans laquelle la fin spirituelle et les moyens viennent pour ainsi dire à être matérialisés et prennent corps dans les objets extérieurs et sensibles. La première tendance individuelle ne forme pas, à la rigueur, une société humaine, mais une société divine, car ce qu'elle unit ce n'est pas l'homme à l'homme, mais bien l'homme à Dieu. La seconde tendance, celle de l'homme extérieur, constitue une vraie société humaine, parce que ce sont les hommes qu'elle unit entre eux ; et de ce côté seul peuvent surgir des obstacles et des droits. Or la nécessité, où est l'homme pour obtenir sa fin, d'user d'objets matériels, constitue, rigoureusement parlant, l'origine de tout droit de propriété en lui. L'Eglise que Dieu a fondée sous forme de société humaine, extérieure, visible, ayant besoin d'objets matériels pour atteindre sa fin sociale, a donc de par Dieu un véritable droit à posséder ces biens matériels. Et comme l'Eglise dans son existence est indépendante de tout pouvoir terrestre quelconque, car elle a été directement instituée de Dieu, source première et originaire de toute autorité, ainsi est-elle et doit-elle être réputée indépendante et pleinement libre dans les droits qui dérivent immédiatement de cette existence. L'Eglise donc peut et doit exister aux côtés de la société sans que celle-ci puisse lui demander compte de ses possessions, ou l'enchaîner dans l'usage qu'elle croit devoir en faire. Toutes deux posséderont : l'une dirigera ses biens temporels à l'acquisition de sa fin spirituelle et religieuse, l'autre, en les ordonnant à l'obtention de sa fin temporelle et politique ; libres toutes deux dans le cercle de leur fin propre, mais unies l'une à l'autre par l'identité des membres qui les composent de manière à ne pouvoir sortir de leur sphère sans rencontrer de résistance. Et de même que, dans les cas où l'Eglise prétendrait envahir les biens d'un Etat, elle lèserait le droit légitime de celui-ci à posséder,

ainsi, *a pari*, au cas où l'Etat voudrait envahir les biens de l'Eglise, il lèserait le droit de posséder qui appartient légitimement à celle-ci. J'ai dit *a pari*, c'est *a fortiori* que je devais dire; car la destination des biens ecclésiastiques à une fin d'ordre spirituel, voire même surnaturel les rend sacrés et donne à l'usurpation qui en est faite le caractère de sacrilège.

Ce que nous déduisons, par la logique, du fait de l'institution divine de l'Eglise, est enseigné aux chrétiens plus directement et avec beaucoup plus d'autorité par la parole même de Dieu. Au sens de l'Ecriture, on ne peut pas dire de l'homme qu'il est vraiment propriétaire d'une chose matérielle, parce qu'il ne peut ni la produire ni la conserver dans ce qu'elle est. Il doit cultiver la terre à la sueur de son front pour en tirer sa nourriture; et son droit de propriété se réduit à une simple possession, à titre de *fief*, dont il reçoit l'investiture du maître souverain du ciel et de la terre. Le véritable propriétaire des biens temporels, c'est Dieu, parce qu'il en est le créateur; l'homme n'en est qu'un administrateur avec usufruit. Or Dieu jamais n'a renoncé à ce droit; jamais il ne s'en est dépouillé pour en investir l'Etat. Il lui a seulement imposé la noble charge de protéger par le droit social ce qui se rapporte à la possession. Ainsi qu'on le voit dans l'ancien Testament, Dieu a formellement prescrit qu'on lui réservât une portion déterminée des produits de la terre: "*Toutes les dîmes de la terre, soit des grains, soit des fruits des arbres sont au Seigneur (1). Les premiers-nés appartiennent au Seigneur (2).*" Ces biens, qui pour être réservés à Dieu, sont dits sanctifiés, le Seigneur les transmet au prêtres et aux lévites: "*Le Seigneur parla à Aaron: Tout ce qui est consacré par les enfants d'Israël, je te l'ai donné à toi et à tes fils à cause du sacerdoce: c'est une loi perpétuelle (3).*" Or cette perpétuité de possession légitime, *legitima sempiterna*, constitue le droit humain de posséder: le sacerdoce lévitique reçut donc directement de Dieu ce droit qui emprunte à la nature des biens conférés en possession, à la dignité infinie du donateur et à l'usage auquel ils étaient réservés, un caractère sacré et inviolable. Et ce précepte de la dîme n'était qu'une détermination concrète de cet instinct naturel qui pousse le genre humain à témoigner à Dieu sa propre dépendance et son amour par des oblations et des sacrifices. Le peuple hébreu observa

(1) Omnes decimæ terræ sive de frugibus, sive de pomis arborum Domini sunt Deut. XXVII, 30.

(2) Primogenita... ad Dominum pertinent. Ibid. 26.

(3) Locutusque est Dominus ad Aaron:... Omnia quæ sanctificantur a filiis Israël, tradidi tibi et filiis tuis pro officio sacerdotali legitima sempiterna. Num. XVIII, 8.

très-fidèlement cette divine ordonnance, et tout le monde sait le zèle de Néhémie à punir les moindres infractions qui lui étaient faites, et ce zèle est fortement lqué dans les saintes Ecritures.

Or en ce point, comme en tant d'autres, l'Eglise de Jésus-Christ qui succéda à la Synagogue n'abolit pas le principe, mais lui donna de l'extension, et substitua seulement la liberté de l'esprit à la servitude de la lettre. Pour l'Eglise comme pour la Synagogue, il y a l'offrande faite à Dieu, dans les mains et à l'usage du sacerdoce, des produits de la terre, tantôt sous la forme de dîme, tantôt sous celle de collecte, tantôt sous celle d'oblation ; et les objets offerts à Dieu cessent de faire partie des choses profanes pour entrer dans la catégorie des choses sacrées. Et c'est ainsi que les biens de l'Eglise sont appelés dans les canons apostoliques (1) ; dans les conciles ils sont désignés pareillement sous les noms de *choses du Seigneur* (2), *choses consacrées à Dieu* (3), *patrimoine de Jésus-Christ* (4), *choses de Dieu* (5) ; et les saints Pères les nomment semblablement *la substance de Jésus-Christ* (6), *le patrimoine du Crucifié* (7), *quelque chose de Dieu* (8). Partout, c'est la même idée : Dieu se réservant à lui-même une portion des choses matérielles qu'il a créées et la transmettant comme son bien propre au sacerdoce catholique. Le premier dans l'Eglise à mettre en acte ce principe fut son divin fondateur lui-même qui faisait garder dans une bourse les dons de ses disciples afin de s'en servir, lui et les siens. Cette bourse, d'après le mot énergique de saint Augustin, fut comme la prise de possession de ce droit qui de la Synagogue passait à l'Eglise. A l'exemple le divin rédempteur joignit l'enseignement explicite Il déclara en termes exprès que l'ouvrier employé à cultiver sa vigne mystique mérite un salaire ; et saint Paul semble traduire ces paroles, quand avec la même clarté il écrit que le ministre de l'autel doit vivre de l'autel. Aussi les Apôtres ne se firent jamais un crime d'accepter les dons que les fidèles venaient déposer à leurs pieds ; il est même bon de rappeler avec quelle sévérité Pierre châtia dans Ananie et dans Saphire non pas le vol de biens consacrés à l'Eglise, mais la soustraction d'une partie de ce qui lui avait été simplement promis. Ainsi des temps

(1) Can. Apost. 38, 40.

(2) Res dominicæ.

(3) Res Deo sacratæ.

(4) Patrimonium Christi.

(5) Res Dei.

(6) Substantia Christi.

(7) Patrimonium Crucifixi.

(8) Quoddam divinum.

apostoliques jusqu'à nous, toujours, et par le témoignage unanime des saints Pères, et par les décisions concordantes d'innombrables synodes et conciles tant particuliers que généraux, tant nationaux qu'œcuméniques et, qui plus est, par la pratique constante de toute l'Eglise, ce droit de posséder fut affirmé comme un droit divin d'origine, indépendant de tout pouvoir humain quelconque.

En tout temps, c'est vrai, il y eut des hommes coupables qui contestèrent à l'Eglise ce droit et le taxèrent d'usurpation ; mais en tout temps aussi l'Eglise les chassa de son sein comme hérétiques et proscrivit leur erreur comme une hérésie. Au troisième siècle saint Epiphane condamna les *Apostoliques* ; à la fin du quatrième saint Jean Chrysostome, les *Politiques* de Constantinople ; au commencement du cinquième saint Augustin, les *Pélagiens* ; au douzième, les *Arnaldistes*, les *Vaudois*, les *Fraticelles* furent condamnés par nombre de synodes et de conciles ; au quatorzième, les *Béguards* et Marsile de Padoue, Gianduno de Pérouse et l'anglais Occam furent condamnés par Jean XXII ; et puis tous ceux-ci conjointement avec les *Vicéffites* et les *Hussites* par le concile universel de Constance. Ainsi la contradiction révèle quelle a toujours été la doctrine authentique de l'Eglise, car elle ne fit pas autre chose que l'obliger à affirmer toujours mieux le droit de propriété qu'elle tient de Dieu même. Une possession tranquille n'aurait été ni possible, ni peut-être profitable à l'Eglise. Elle n'aurait pas été possible, car l'Eglise possède au milieu d'une humanité en qui sont vivaces les mauvaises passions de l'avarice et de la cupidité ; et elle a hérité de son divin fondateur le privilège d'être posée en signe de contradiction pour tous les enfants du siècle. Ensuite posséder sans opposition de la part de ses ennemis ne lui aurait peut-être pas été utile, tant à cause de la pratique des plus splendides vertus qui lui aurait fait défaut et qui éclata au milieu de ces luttes, qu'en raison de l'occasion qui lui aurait manqué de déclarer authentiques, souvent et solennellement et sous menace de si terribles censures, les titres divins (dirai-je) de sa propriété.

Mais si la contradiction servit à lui faire affirmer devant le monde son droit, l'usage ininterrompu de ce droit sert à en démontrer la légitimité. L'Eglise en effet l'exerça invariablement dans toutes les vicissitudes par lesquelles elle passa. La persécution des empereurs païens lui fit défense de posséder : l'Eglise n'eut absolument cure de cette prohibition et elle chercha à soustraire à une injuste spoliation tout ce qu'elle put de ses biens ; nombre de ses fils que le monde chrétien vénère maintenant sur les autels se signalèrent justement par le zèle qu'ils mirent à garder le dépôt sacré confié à leur soin ; nommons seulement le

glorieux martyr de saint Laurent : si le droit de posséder eût été dans l'Eglise une pure concession des pouvoirs humains, ceux que nous honorons comme saints eussent été presque des voleurs. La persécution finit, et la croix se dressa sur le Capitole ; l'empire devint chrétien et les nations idolâtres entrèrent avec leurs rois dans le sein de l'Eglise. Alors les lois changèrent, et les nouveaux édits et les codes nouveaux des rois sanctionnèrent des rapports nouveaux entre l'Eglise et l'Etat. Or qu'arriva-t-il des possessions de l'Eglise dans cette grande transformation sociale ? Aucun de ces législateurs chrétiens n'eut jamais la pensée de s'arroger des droits sur la propriété ecclésiastique. Ils ordonnèrent, c'est vrai, de restituer à l'Eglise ses biens, de leur accorder la protection du pouvoir civil, de châtier ceux qui les lui avaient enlevés, mais ils n'entendirent jamais faire à leur sujet un droit nouveau, ni gratifier l'Eglise d'un privilège. Ils reconnurent en elle expressément en maintes circonstances, implicitement plusieurs fois, un droit de posséder supérieur, et ils le soutinrent de l'épée qui leur avait été donnée pour le service de la justice.

Mais ce n'est que trop vrai aussi, dans le cours du temps, il y eut des princes cupides qui possédés par la passion s'arrogèrent un droit sur les biens ecclésiastiques et voulurent l'exercer par des lois prohibitives ou restrictives. Mais d'abord ces lois, on doit dire d'elles ce que saint Ambroise dit un jour à Valentinien en pareil cas : " Votre loi, ô empereur, je ne veux pas la préférer à la loi de Dieu. La loi de Dieu nous apprend la voie à suivre, ce que ne peuvent faire des lois humaines. Elles peuvent bien forcer les timides à changer, mais pour inspirer la foi, elles ne le peuvent (1)." Les lois terrestres ni ne prouvent, ni ne fondent la justice ; et si elles sont opposées aux lois divines, elles n'ont pas plus de valeur pour prouver que de force pour obliger. Mais, ceci à part, ces lois des princes n'aboutirent qu'à affermir davantage le droit inébranlable de l'Eglise, car l'histoire nous rapporte qu'elles furent transitoires, et que, peu après leur promulgation, elles furent retirées ou par les princes égarés qui se repentaient ou par leurs successeurs qui y remédiaient. Ainsi, loin de ruiner le droit de l'Eglise, elles réussirent à le confirmer aux yeux des fidèles.

Si donc on envisage l'Eglise comme une société d'institution divine, on arrive à cette conclusion qu'elle possède par droit divin, et partant indépendamment de tout pouvoir humain. Comment donc la dépouiller de ses biens sans léser son droit de possession ?

(1) *Legem tuam, Imperator, nollem esse supra Dei legem. Dei lex nos docuit quid sequamur : hoc humanae leges docere non possunt. Ex torquere istæ solent a timidis commutationem, fidem inspirare non possunt.*



## B

Examinons maintenant l'Eglise au point de vue rationaliste, laissons de côté son origine divine et voyons seulement le fait historique de son existence comme société. Or, même en cette hypothèse, impossible de lui refuser le droit de propriété, et si l'Etat s'empare de ses biens, il viole évidemment son droit.

Si je disais à des barbares qu'il existe dans l'Europe civilisée une association de plusieurs millions d'hommes dévoués à un culte plein de majesté, à des ministères remplis de fatigues, à des services périlleux, à des œuvres de charité vis-à-vis de tous les malheurs et de toutes les misères, et que cette association n'a ni richesses, ni fonds propres, ni possessions, ils ne me croiraient pas. Rien ne se fait avec rien. Or ce que des barbares ne croiraient pas, des publicistes, arbitres de notre civilisation, s'efforcent de le réaliser, de le faire passer en loi, et à une société d'individus formée dans l'intérêt du bien public, ils voudraient, pour les récompenser de leurs fatigues et de leurs sacrifices, leur enlever le droit de propriété ou au moins celui d'administrer ce qu'ils possèdent. Mais avec leurs chicanes et leurs sophismes ils se fatiguent en pure perte : ils n'aboutiront pas. Pour réussir, il leur faudrait renier un ensemble de principes qui forment la base de toute société humaine.

En effet, faisons-leur ces questions de bon sens : L'Eglise est-elle composée d'hommes ? Les hommes ont-ils le droit de posséder ? Le possesseur peut-il disposer à son gré de ce qu'il possède ? Oui, évidemment. Je suppose bien entendu que les droits des autres ne sont pas lésés. Or voici l'Eglise : c'est une société composée de propriétaires qui sont libres, il faut donc lui reconnaître un droit de propriété indépendant. Et qu'on ne dise pas que les membres peuvent posséder, mais non la société comme telle. Non, car dès lors qu'il existe une société, cette société jouit de tous les droits naturels que lui donnent le principe de sa formation et la volonté des membres qui la constituent, à condition toujours que les associations voisines légitimes ne seront pas injustement lésées. Or, le principe qui informe l'Eglise, et la volonté de ses membres emportent avec eux le droit de propriété. Donc l'Eglise, prise même comme simple société, a le droit de posséder, et ce droit elle le tient de sa nature, indépendamment de tout droit positif quelconque. Mais poussons encore plus outre, et considérons-la, non pas comme une société quelconque, mais comme une société qui a sa fin propre déterminée.

Des hommes qui possèdent peuvent-ils s'unir dans le but d'obtenir un bien moral ou spirituel obligatoire? Et dans la société qu'ils forment à cette fin, peuvent-ils mettre en commun la totalité ou une partie de leurs biens? Ce double droit de l'homme libre, nul ne le niera. Or le droit d'association supposé, il faut admettre une autorité dans la société constituée, et reconnaître à cette autorité le droit de joindre les efforts externes des membres pour l'obtention de la fin que la société s'est proposée. Parmi ces efforts externes il y a les moyens pécuniaires, les biens, les propriétés. Ils tombent donc sous l'autorité sociale de l'Eglise, et nul en dehors d'elle ne peut régler la manière dont ils seront employés pour le bien de la société. Il suit de là que les membres possesseurs de biens temporels peuvent en disposer, s'ils le veulent, au profit de la société, au moins comme ils en disposeraient pour toute autre fin; et la société à laquelle ces biens seront donnés les possédera au même titre au moins que la compagnie d'un théâtre par exemple possède de son revenu. Et voilà donc l'exagération de l'Eglise: elle demande pour elle ce qui n'est pas refusé à une troupe de comédiens.

Or si l'Eglise possède des biens en vue de la fin qu'elle doit atteindre, il faut bien qu'elle les administre par elle-même. Pour lui refuser ce droit, il faudrait ou la ranger parmi les fous, ou encore parmi ceux à qui l'on donne un tuteur, ou l'estimer incapable d'administrer des biens temporels, elle à qui pourtant des millions d'individus confient et leur intelligence et leur âme.

Nous ne dissimulons pas l'objection que des publicistes modernes font à ce raisonnement. Considérant l'Eglise comme une société purement humaine, ils prétendent la soumettre aux lois qui régissent toute association humaine: ils prétendent donc qu'elle n'a pas d'autre droit que celui qui lui est concédé par le pouvoir civil dont ils font la première source du droit social. Mais cette théorie nous la repoussons au nom de la liberté et de la dignité humaine. D'abord elle suppose que la société civile est la source de toutes les autres sociétés; la vérité est au contraire que la société civile résulte simplement de la société domestique. En second lieu elle fait de l'Etat, non un guide, mais un maître, et des hommes, non des associés mais des esclaves. En troisième lieu elle ne peut être appliquée à toutes les sociétés spéciales, par exemple à la société domestique, sans ruiner par sa base la société civile elle-même, et, appliquée à quelques-unes seulement, elle n'est plus une théorie, mais une menace, elle n'est plus un lien qui unit, mais un péril qui dissout. Finalement, au lieu de promouvoir l'effort de tous les membres vers sa fin propre, elle vise à

l'absorber en l'anéantissant dans les individus : théorie bonne pour les Phalanstères, mais indigne d'un citoyen indépendant. Dans une société bien ordonnée, les associations particulières mêmes ont une vie et une opération, des droits et des vues propres : le pouvoir civil doit seulement empêcher que leur existence et leur opération ne gênent la fin politique ou n'embrassent le reste des citoyens. En dehors de cela, elle ne peut prétendre s'ingérer dans leurs affaires. Or dira-t-on que la société chrétienne entraîne la fin de la société civile ?

Il semble ici que les ennemis de la propriété ecclésiastique triomphent. Ils estiment qu'elle est un danger et un mal pour l'Etat, et sous couleur de défendre l'Etat ils dépouillent l'Eglise. Pour répondre convenablement à leurs griefs, il faudrait trop nous écarter de notre sujet. Contentons-nous donc de résumer en quelques brèves paroles tout ce que des canonistes insignes et de vaillants apologistes ont opposé à leurs calomnies. Disons donc contrairement à toutes leurs assertions que les biens les mieux cultivés et les mieux administrés en général sont les biens d'Eglise ; or la bonne exploitation et la bonne administration ne sont pas, que je sache, des titres de condamnation aux yeux de la société civile. Disons que ces biens sont en circulation dans le commerce plus que les autres peut-être, soit que l'on examine leurs produits qui sont vite consommés, loin d'être accumulés comme il arrive souvent chez les particuliers, soit que l'on considère le capital qui passe de main en main plus fréquemment même que les patrimoines des familles. Disons qu'à la différence des autres, les produits des biens ecclésiastiques sont dépensés entièrement dans les limites des Etats respectifs, et le plus souvent même dans le pays où les biens-fonds sont situés. On n'en dirait pas autant des fortunes laïques. Disons que les biens d'Eglise sont plus que toute autre propriété utiles au public ; ils sont en très-grande partie employés, non à nourrir le vice, à rassasier le luxe, à satisfaire le faste, mais à récompenser des sueurs honorables, à instruire les peuples, à soulager les malades, à secourir la misère, à sustenter les pauvres. Disons que dans les malheurs publics les biens d'Eglise furent généreusement sacrifiés pour le besoin de l'Etat et le service des indigents, ce qui n'arrivera jamais dans une égale mesure pour les biens des particuliers. Disons enfin que si des individus ont abusé dans l'Eglise de ce droit de propriété, cet abus ne détruit pas un droit naturel : pourquoi l'Eglise serait-elle dans une condition pire que les autres sociétés, que les individus mêmes, auxquels l'abus n'enlève pas leurs droits ? Du reste ces abus de propriété ne sont pas aussi fréquents qu'on veut le dire. Enfin ils sont plus efficace

ment corrigés par l'autorité ecclésiastique que par l'Etat qui est sans compétence et sans moyens pour le faire ; et prendrait-il le droit d'y remédier, que ses mesures seraient plutôt pernicieuses.

Après tout ce qui a été dit nous concluons que l'Eglise, même comme simple association humaine, a le droit naturel de posséder, et que par conséquent on ne peut l'en dépouiller ni l'entraver sans injustice.

## § II

### L'ÉTAT QUI S'EMPRE DES BIENS D'ÉGLISE VIOLE LE DROIT DE PROPRIÉTÉ DES CITOYENS MÊMES.

Pour finir, il reste à démontrer que le gouvernement, en prenant les biens d'Eglise, blesse le droit de propriété des citoyens eux-mêmes ; c'est la seconde partie de notre proposition.

Tous les membres de l'Eglise sont en même temps citoyens de l'Etat, et comme citoyens ils doivent exiger que l'Etat protège tous les droits inhérents à leur condition. Le premier de ces droits est le droit de propriété ; pourvu qu'il soit légitimement acquis, le titre ou le moyen par lequel il a été obtenu n'importe pas : l'Etat doit le protéger et le défendre. Ce droit peut être la récompense de fatigues endurées, il peut être dû au privilège de la naissance, il peut être une donation bénévole. Il importe peu également que son possesseur l'ait obtenu à titre de membre d'une ou de plusieurs associations soit étrangères, soit nationales, ou qu'il l'ait acquis par son industrie particulière et isolée. Que l'origine, le titre de sa propriété soit ce qu'il voudra, s'il est légitime, le gouvernement ne peut aucunement le blesser sans tyrannie. Or si l'Eglise a le droit de posséder et d'administrer ce qu'elle possède, et nous l'avons prouvé, ce droit tous les membres de cette Eglise en ont leur part, et ils sont ainsi les possesseurs légitimes des biens que leur laisse l'Eglise. Ils entrent dans la société civile avec cette qualité de possesseurs légitimes de biens ecclésiastiques. Comme citoyens ils ont donc droit à la jouissance paisible comme à la défense de ces biens. Et si le gouvernement s'en empare sous n'importe quel prétexte, il devient criminel non-seulement de lèse-propriété ecclésiastique, mais de lèse-propriété particulière. Voyez-le en effet dans les deux classes de personnes atteintes par ces vols de biens d'Eglise. Celle qui en souffre directement et plus spécialement c'est la classe des ecclésiastiques mêmes. Comme individus ils ont droit aux biens qu'ils ont acquis par leurs fatigues personnelles ou une donation spontanée ; les leur enlever est une injustice et une tyrannie. La

confiscation des biens d'un couvent par exemple vous jette sur le pavé, sans ressource, un certain nombre de religieux. Voyez leur état. Citoyens honnêtes sur le compte desquels ne courut jamais l'ombre même d'un crime, modèles de la contrée où ils vivent, ils ils jouissaient tranquillement dans leurs vieux jours du fruit d'une vie dépensée tout entière ou dans la culture intellectuelle et morale d'eux-mêmes ou au service du prochain dans d'utiles ministères. Sortis tout jeunes de leurs familles, et consacrés à Dieu, ils avaient renoncé à tous les héritages qui pouvaient leur échoir. Dans les fatigues endurées pour le prochain, ils ne demandèrent jamais que ce dont ils avaient besoin pour vivre, insensibles aux gains, à la pensée de grossir leur avoir. Tout leur bien, fruit d'une vie d'abnégation et de sueurs, consiste dans la possession tranquille d'une petite cellule et d'un petit coin de terre, retraite et moyen de subsistance pour leur faible vieillesse. Les voilà arrachés à leur pauvre mais chère petite demeure ; les voilà jetés dans le dénûment absolu du présent, dans les incertitudes de l'avenir. Comment qualifier cette énormité ? S'il s'agissait d'un citoyen, ce serait un assassinat cruel. Mais parce qu'il s'agit d'une personne consacrée à Dieu, il faudra la supporter en paix, il faudra même la louer comme une œuvre de restauration morale. On a tant crié contre la peine de confiscation infligée aux criminels d'Etat : et la confiscation qui frappe, sans justice, les serviteurs les plus fidèles de l'Etat, non-seulement on ne la blâme pas mais on fait tout pour la pratiquer, on l'exalte, on la porte aux nues, on la vante comme le plus grand bien qui puisse être fait à une nation !

Mais le droit de propriété des laïques n'est pas moins blessé que celui des ecclésiastiques. En effet ce droit est d'abord lésé dans les donateurs et les fondateurs de ces biens : par ces donations et fondations ils disposèrent de leur avoir à leur gré suivant leur intérêt spirituel ou temporel. Chez toutes les nations civilisées la volonté des testateurs fut toujours sacrée et respectée, et les lois de tous les pays en ont toujours garanti le parfait accomplissement. Or l'Etat qui envahit les biens d'Eglise, au lieu de respecter cette volonté, l'annule ; au lieu d'en assurer l'exécution, la détruit.

En second lieu ce droit est blessé dans la multitude des pauvres qui sont secourus et soulagés à l'aide de ces biens. Et ne trouvez pas étrange que nous attachions à la pauvreté l'idée de droit. Nous ne prétendons pas affirmer le droit de tel pauvre en particulier sur tel ou tel bien spécial de l'Eglise. Nous parlons des pauvres et des biens de l'Eglise en général ; et à ce point de vue nous disons que les pauvres ont un véritable droit à ces secours, parce que telle fut l'intention des donateurs, telle est la loi de

L'Eglise qui règle l'usage de ces biens, et telle est en fait la destination que les ecclésiastiques de tout ordre donnent aux produits de ceux qu'ils possèdent. Or en ravissant à l'Eglise ses biens, on prive les pauvres du secours assuré qu'ils en tiraient, et l'on blesse ainsi en eux un droit sacré. Ce qui en résulte pour la société civile elle-même, l'Angleterre le sait, elle qui est rongée par le paupérisme, l'Irlande aussi le sait, elle qui est réduite à mendier par le monde le pain de ses généreux enfants.

Finalement ce droit est lésé dans la masse des citoyens car il en résulte un mal commun, conséquence inévitable de la spoliation de l'Eglise. Les biens enlevés à l'Eglise, comme tous les biens mal acquis, sont gaspillés en peu de temps et convertis en monnaie sonnante. Vient ensuite le besoin de pourvoir à ce qu'on appelle les dépenses du culte : on établit des rétributions, des traitements, et cela sur le trésor de l'Etat. Cet argent, où l'Etat le prendra-t-il ? Dans la bourse des citoyens ; mais cette bourse à force d'impôts sera bientôt vide. L'Eglise, libre propriétaire des biens qui lui avaient été donnés spontanément par ses fils, se suffisait à elle-même. Ces biens, un gouvernement imprévoyant les a usurpés et dissipés : le trésor en a tiré un mince profit, et il reste grevé lourdement pour l'avenir. Cette charge pèsera de tout son poids sur les contribuables, c'est-à-dire les citoyens. Or n'est-ce pas là attenter à leur droit ?

Il est donc manifeste que l'Etat ne peut envahir les biens de l'Eglise sans violer le droit de propriété de ses membres ; tout droit de propriété est donc blessé par le vol des biens ecclésiastiques, puisqu'il l'est dans l'Eglise et les individus.

### § III

#### CONSEQUENCE SOCIALE DE LA VIOLATION DU DROIT DE PROPRIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE

Ici devrait finir cette discussion, mais, avant de terminer, indiquons le grave péril que fait courir à la société cette marche dans la voie fatale des spoliations sacrilèges. Je ne rapporterai pas les terribles châtimens que Dieu inflige aux ravisseurs des biens d'Eglise, gouvernans ou particuliers. Et pourtant l'histoire sacrée et profane, la tradition constante de tous les peuples chrétiens nous permettraient de crier : " Malheur à ces nouveaux Héliodores ! " J'avoue que je suis moins épouvanté des châtimens extraordinaires de Dieu que des conséquences ordinaires et naturelles de ce fait ; comme aussi les passions coupables, qui poussent

à envahir les biens de l'Eglise, m'effraient moins que le principe par lequel on veut justifier ce crime. Car les passions s'apaisent avec le temps ; tandis que les principes sont féconds et étendent toujours plus loin leur application. Aujourd'hui l'on accorde à l'Etat tout pouvoir sur les biens ecclésiastiques d'après cette affirmation que toute association morale dépend de l'autorité qui gouverne, que seule elle peut leur donner l'être et les droits qui dérivent de l'être. Ce principe, on vient de l'inventer pour tourir sus à l'Eglise, mais l'inexorable logique des peuples en tirera peu à peu les conséquences. On l'appliquera d'abord, et cela s'est déjà vu en quelques endroits, aux associations de bienfaisance, et puis aux sociétés scientifiques et industrielles, pour le pratiquer ensuite à l'égard des communes et des familles dont le droit d'association et de propriété n'a pas au fond d'autre origine que celle de la société religieuse et morale. Cette extension est même beaucoup plus facile, car la société religieuse avait, pour défendre son droit, l'intérêt, et, ce qui est plus vénérable pour les peuples, sa consécration divine, tandis que les autres sociétés n'ont d'autre défense (en dehors du droit) que le pur intérêt. Or l'intérêt n'est pas une barrière insurmontable, parce que l'intérêt du petit nombre pouvant être en opposition avec celui du grand nombre, il se résout en définitive dans la force qui est aisément vaincue par une force supérieure. Ainsi par suite de ces spoliations justifiées et légalisées, la société roule sur une pente très glissante qui aboutit à l'abîme du socialisme. Et lentement, c'est vrai, mais progressivement les Etats, poussés par les principes du libéralisme contemporain, marchent vers le socialisme. Les Etats modernisés par le libéralisme s'en vont en effet absorbant tous les droits des sociétés particulières et isolant les citoyens, qui, au lieu d'être sujets, deviennent esclaves, dirigés et entretenus par le plus tyrannique des maîtres, par l'Etat, qui se fait l'arbitre des biens, des actes et de la vie de ses sujets. Défendre la propriété ecclésiastique n'est donc pas pour l'Eglise défendre seulement son plus légitime intérêt ; ce n'est pas seulement un devoir qu'elle remplit en raison de la protection qu'elle doit à ses membres ; ce n'est pas seulement son droit sacré et inaliénable ; mais c'est un grand et véritable service qu'elle rend à la société civile ; par ses définitions, ses protestations, ses peines spirituelles, elle l'empêche de rouler dans l'abîme de la barbarie et la dissolution.

## CAUSERIE SCIENTIFIQUE

---

Le dix-neuvième siècle est brillant mais morbide : les maladies malignes ont élu domicile en permanence. Y a-t-il un climat qui n'ait pas sa contagion ? La lutte entre la maladie et la science est à son maximum d'intensité : triomphateurs savants de la veille deviennent les vaincus malades du lendemain.

N'importe : courage !

Ce qui préoccupe aujourd'hui le monde médical, c'est la peste :

La peste ! (puisqu'il faut l'appeler par son nom)  
Capable, en un jour, d'enrichir l'Achéron,

Plusieurs savants avaient prédits l'exportation de cette terrible maladie de son foyer permanent, au sud de la mer Caspienne, à travers l'Europe. Des cosaques se sont chargés de réaliser la prédiction lugubre, jusqu'à un certain point, bien entendu ; car à l'heure où nous écrivons il n'y a que les pays limitrophes de la Russie, tels que l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie qui aient raison de craindre ; c'en est assez néanmoins pour prouver que la peste — contrairement à ce que l'on croyait — a bien une puissance d'extension elle aussi, à la manière du choléra.

Cette épidémie retoutable existait en 1877 sur les bords persans de la mer Caspienne à Recht ; au mois de février 1878 elle y était encore ; or nous savons les relations commerciales qui existent entre Recht et Astrakan, de sorte que rien d'extraordinaire que cette maladie ait été signalée à Astrakan au mois de novembre dernier, et se soit répandue dans les environs.

Voilà pour l'origine.

On a émis des opinions contraires, sinon multiples, sur la nature de l'épidémie d'Astrakan. Le rapport du docteur Doppner, médecin en chef des troupes cosaques d'Astrakan, nous donne les seuls renseignements que nous ayons à ce sujet ; car il ne faut pas



compter avec tout ce que les correspondants peuvent dire. Voici ce qu'on y trouve : Les symptômes de la maladie ne sont pas les mêmes partout. Au commencement de novembre, les malades sont trouvés dans l'état suivant : une fièvre modérée et intermittente ; l'appétit bon, le sommeil normal ; les abcès des glandes de l'aîne, du cou ou des aisselles, qui se sont ouverts donnent une forte suppuration, la durée de la maladie est de dix à vingt jours ; tous les malades guérissent.

Au mois de décembre, des symptômes nouveaux viennent s'ajouter et présenter pour ainsi dire une maladie nouvelle ; violent mal de tête au front et aux tempes, douleurs dans tous les membres, frissons peu prolongés, précédant des chaleurs très fortes et brûlantes dans la figure et les yeux, le ventre tendu, enflure du foie, le pouls à 100, 120° ; cela dure deux ou trois jours ; puis la scène change tout à coup : l'inquiétude, l'insomnie, le délire, une chaleur de 42°, sécheresse de la langue, déjections très fréquentes et involontaires, urines peu fournies et rougeâtres, convulsions, affaiblissement total des forces, puis la mort, suivie d'une décomposition prompte des cadavres, les taches cadavériques se produisant douze heures après la mort.

A mesure que la maladie vieillit, sa fatalité augmente. Aussi, vers le milieu de décembre, au lieu d'une mortalité de 50 pour 100 nous en avons une de 84 à 90 pour 100. Aussi alors nous voyons les personnes atteintes subitement par le fléau redoutable avec des battements de cœur, de l'irrégularité dans le pouls, des vomissements, crachements de sang, la figure pâle, des taches sur la poitrine, le ventre ou le dos, d'une dimension variant de la grosseur d'un pois à celle d'une pièce de dix copecs, une odeur se rapprochant de celle du miel ; tous les symptômes paraissant au bout de deux ou trois heures, et la mort survenant dans une seule journée avec le chiffre publié plus haut.

Nos traités généraux de médecine ne nous enseignent pas grand chose au sujet de la peste ; sa place a presque disparu du cadre nosologique. Bien peu d'auteurs de nos jours ont été à même de l'étudier *in animâ vili*. Cependant d'après les notions que nous en avons tous, nous pouvons reconnaître et constater que c'est bien elle qui sévit là-bas dans l'Astrakan et ailleurs, ou que c'est au moins un typhus du genre le plus aigu, d'une espèce peut-être nouvelle, qui ne nous laisse rien à gagner.

La statistique de la mortalité de la peste nous prouve bien qu'il n'y a pas de remède assez puissant à lui opposer. La quinine et l'eau de chlore ont été la base des traitements suivis, aidées des préparations phéniquées de toutes sortes : la pulvérisation de l'acide

phénique a dû se faire partout. Puisqu'il n'y a pas de médication tant soit peu palliative de cette maladie, il ne nous reste que la prophylaxie ; il faut empêcher l'ennemi de pénétrer, une fois chez nous, il est notre maître. La Russie a-t-elle réellement fait son devoir à ce point de vue : si on en juge par les reproches qui lui sont adressés de tous côtés elle est gravement coupable : on laisse deux régiments de cosaques revenir du théâtre de la guerre sans aucune précaution hygiénique ; plus que cela : des villages sont envahis par la maladie et on permet que les habitants, saisis de panique, fuient dans toutes les directions, semant peu à peu le germe de l'affection du côté du nord, dans les provinces de Samara et de Saratoff, si bien que l'épidémie atteint bientôt Yarytrin. La plus grande faute qu'on ait commise a été de ne pas préserver cette ville, située sur les bords du Volga, centre industriel et commercial très important, elle est tête de ligne de chemin de fer et en rapport avec toute la Russie, par conséquent avec toute l'Europe. Aussi si l'on en croit les dernières nouvelles, la peste n'est qu'à quelques heures de Moscou. Gare au czar !

Il est à regretter que l'institution d'une commission sanitaire internationale permanente, qui a été décidée par la conférence de Vienne, ne soit pas déjà en fonction. Cette institution, par la négligence de l'Angleterre et de l'Autriche, est encore à l'état de projet. L'hygiène internationale seule eût paralysé la marche de ce redoutable ennemi. Puisse cette négligence coupable des nations leur être une leçon utile.

Quelle est la nature de la peste, comme des maladies épidémiques en général ? Comment se développent-elles, comment se propagent-elles ? Cette double question posée tour à tour par l'homme du peuple et l'homme de la science, toute naturelle, n'en reste pas moins sans réponse certaine. Ennemies inconnues et traîtresses qui nous dira ce que vous êtes ! Sydenham disait que la constitution de l'air était épidémique ; nous n'en savons guère plus que lui. Cependant les théories modernes veulent résumer le *contagium* des épidémies à des infiniments petits, baptisés de noms divers et que nous fournissent la vie végétale et la vie animale.

Une autre théorie est celle qui dernièrement a fait le tour du monde, et qui trouve aux épidémies une origine planétaire. Ainsi, en 1881, nous devons entrer dans une période malicieuse qui doit durer dix ans et plus, et dont les étoiles et les planètes seront responsables. Cela devient sérieux.

Enfin nous savons tous que nous sommes disposés à chercher dans le sol que nous foulons aux pieds les germes des maladies épidémiques qui ravagent le monde. Le docteur David-Manson

faisant une description de la dernière peste des Indes raisonne en ce sens : " les animaux, dit-il, qui vivent tout près de terre, ou dans des trous sous terre, sont les premiers attaqués. Ceci se remarque surtout avec les rats. Aussitôt que ces petits animaux sont malades, ils laissent leurs demeures en bande, tombent les uns sur les autres et meurent. La même chose se remarque chez d'autres animaux, tels que les moutons, etc. Ils sont tous attaqués par la maladie. Ce doit être là un bon avertissement pour l'homme. "

Une dernière théorie est celle de B. Richardson, et qu'on appelle théorie de la sécrétion glandulaire, et qui ferait trouver dans l'économie même les éléments de tout *contagium*. Elle a beaucoup de relation avec la doctrine de Darwin. Nous aurons occasion d'en parler un autre fois.

Puisque nous sommes sur ce sujet, nous ferons connaître aux amis ce que le docteur Tschamer vient de publier sur la nature de coqueluche.

Il y a quelques années le Dr. Svetgerich prétendit que la coqueluche avait pour cause des *infimiments petits*. Cette affirmation vient d'être appuyée par notre savant. D'après lui on trouve dans les crachats des malades atteints de la coqueluche de petits organismes vivants qui ne se rencontrent pas dans les expectorations d'autres maladies. A l'examen microscopique, en effet, on voit apparaître des corpuscules de la grosseur d'une tête d'épingle ; de couleur légèrement jaunâtre. Ce qui est intéressant à constater c'est que ces petits animalcules sont identiques à ceux que l'on rencontre sous forme de points noirs sur les oranges, les pommes, etc.

Voyant cela, le Dr. Tschamer prit de ces derniers les inocula chez certains animaux, chez l'homme même et produisit des attaques de coqueluche qui durèrent plusieurs jours et présentèrent tous les caractères de cette maladie.

Définitivement le microscope est le maître.

Les recherches de l'école expérimentale nous obligent donc à conclure que les épidémies ont pour germe créateur un *contagium vivum*. Que n'est-ce là le dernier mot de la science en épidémiologie, l'hygiène publique y gagnerait en précision et en autorité. Chose bien certaine cependant c'est que le mode de propagation de la plupart des maladies contagieuses est bien connu et de la science et de l'autorité, c'est pourquoi nous n'insistons pas sur ce point compris. Qu'elles se prêtent donc un mutuel concours contre un ennemi commun et la victoire est assurée.

Nous avons parlé, l'an dernier, des recherches qui s'étaient faites depuis Borelle, en 1859, (qui, le premier, s'occupa de cette question) dans le but de prévenir les accidents de collision sur les

lignes de chemin de fer. Voici le système suggéré par Baillehache, ancien inspecteur, chef de service de la ligne de Glos Montfort, et présenté à l'Exposition universelle de 1878.

Dans le système tel qu'il a été essayé, un fil télégraphique ordinaire est placé dans l'axe de la voie et suit toute sa longueur, assez près du sol pour ne pas être touché par le cendrier de la machine ; il est supporté par des isolateurs spéciaux que nous ne décrirons pas, mais qui ont paru satisfaire d'une manière parfaitement suffisante à l'isolement du fil. A la gare vers laquelle le train se dirige, ce fil communique avec le pôle + d'une pile, par exemple ; mais il ne s'établit pas de courant parce que le fil est isolé : supposons maintenant qu'un train circule sur la ligne et que dans un wagon une lame métallique s'appuie constamment sur le fil de voie d'une part, et que, d'autre part, elle soit en rapport avec un récepteur télégraphique qui se trouve lui-même en communication électrique avec les roues et les rails ; dès lors le circuit est complété par la terre comme dans toute ligne télégraphique et tout courant envoyé par la station d'arrivée traversera le récepteur placé dans le wagon, auquel on pourra transmettre par suite une dépêche quelconque ; si inversement le fourgon peut mettre un manipulateur dans le circuit, il pourra envoyer une dépêche à la station vers laquelle il se dirige. En un mot, ce fourgon se comporte, par rapport à la station d'arrivée, comme une station quelconque d'une ligne télégraphique à la différence près qu'elle se déplace. On conçoit dès lors que ce fourgon pourra communiquer avec toute autre station de la ligne, pourvu que, à la gare d'arrivée, on établisse par la ligne ordinaire une communication avec cette autre station et réciproquement.

A chaque barrière, à chaque passage à niveau le fil de voie passe dans une sonnerie trembleuse : celle-ci qui fonctionne lorsqu'elle est traversée par un courant sonnera toutes les fois qu'elle sera comprise entre un train et la gare d'arrivée ; si deux trains se suivent la sonnerie s'arrêtera après le passage du premier train et ne fonctionnera de nouveau avant l'arrivée du second que si le train précédent a atteint la gare où se trouve la pile. On comprend combien ces diverses manifestations du passage du courant donneraient de sécurité. Le principe du système, on le voit, ne peut présenter de difficulté. Il était intéressant, il était nécessaire de savoir si la pratique ne fournirait pas d'obstacles insurmontables : particulièrement on pouvait craindre que le fil ne pût être suffisamment isolé d'une part, et ensuite que le contact ne pût être convenablement établi d'autre part entre le fil et le fourgon qui contient les appareils ; ce fil en effet n'est pas absolument à la

même hauteur en tous ses points : entre deux supports consécutifs il se courbe, il s'infléchit, puis les mouvements de lacet des wagons sont un obstacle à la continuité de contact. Sans entrer dans les détails de construction, nous dirons que les supports employés isolent très convenablement et que le contact se maintient très régulièrement par l'intermédiaire d'une large palette élastique servant de frotteur. Les expériences prouvent tout cela, de sorte que le système est bon ; seulement il lui manque la consécration d'un usage assuré longtemps continué. Que nos grandes compagnies de chemin de fer donnent l'exemple.

Terminons cette causerie en payant notre tribut à la mémoire d'un savant qui vient de mourir ; je veux dire Tardieu, né à Paris le 10 mars 1818. Ambroise Tardieu était l'aîné des deux fils de Tardieu, graveur géographe bien connu. Après de brillantes études classiques au collège Charlemagne, il embrassa la carrière médicale qu'il a illustrée avec tant d'éclat. En 1861, il succéda au vieux Adelon qui mourut à 84 ans, et occupa ainsi la chaire du professeur semi-séculaire. Tardieu fut un des professeurs les plus goûtés des élèves, qui lui firent une réputation justement méritée. Mais c'est surtout comme médecin légiste que son nom fût publié haut et loin. Le procès du docteur Lapommeraye et l'affaire Arnaud lui donnèrent l'occasion de se distinguer pour la première fois. Dans cette dernière affaire surtout, M. Tardieu fut très remarquable. Contrairement à ce qu'avaient déclaré les médecins de Montpellier, M. Tardieu en arrivant devant le tribunal démontra, en s'attachant lui-même avec les cordes, que le domestique avait très bien pu faire la même chose dans la cave de son maître.

En 1864, Rayer ayant été forcé de donner sa démission, l'Ecole se trouva sans doyen ; il fallut en nommer un. On chercha un candidat qui fût sans antécédents malheureux, libre dans ses allures, assez jeune pour jouir de toute son activité, dont l'intelligence eût fait ses preuves, qui fût aussi apprécié des élèves et suivi d'eux ; dont les relations fussent assez nombreuses et élevées pour obtenir ce qu'il croirait utile à l'Ecole ; qui fût doué de l'esprit de progrès sans être imprudent, sachant non-seulement écrire mais parler, et qui dans les solennités publiques, aussi bien que dans les conseils privés, fit respecter l'Ecole et la défendit, non pas *unguibus et rostro*, mais *voce et calamo*. M. Tardieu parut remplir toutes ces conditions. On ne lui reprochait qu'une chose : sa jeunesse. Mais le jeune savant avait juste l'âge d'Orfila lorsqu'il prit le décanat en 1831. Enfin il fut nommé.

Cette nomination fut chaleureusement accueillie par les profes-

seurs et les élèves, et donna même lieu au quatrain suivant qu'un aimable farceur colla sur la porte de l'Ecole :

Duruy trouva le seul remède  
Qui put sauver ce docte lieu :  
C'est d'appeler le ciel en aide  
Et d'invoquer un peu Tard—Dieu!!!

Mais cette belle renommée devait être brisée pour un moment du moins; le témoignage qu'il rendit dans le fameux procès de Tours, lors de l'assassinat de Victor Noir, fut accusé de partialité; il ne put reprendre sa chaire qu'on lui ferma au nez en lui criant : démission, démission!... L'Ecole resta fermée, mais Tardieu ne se démit pas de sa chaire, et reprit ses cours au mois de mai suivant. Quelques attaques d'apoplexie, suivies d'hémoptysie et de diabète, l'ont enlevé à la science au commencement de janvier. Tous ses ouvrages, sauf son *Manuel de pathologie interne* et son *Dictionnaire d'hygiène et de salubrité*, plusieurs fois réédités, sont relatifs à la médecine légale et ont obtenu, tant en France qu'à l'étranger, le plus grand succès. Parmi les principaux, nous citerons son *Traité des empoisonnements*; ses recherches médico-légales sur l'avortement, les attentats aux mœurs et à la pudeur, l'infanticide, la folie, la pendaïson, etc.

Le docteur Brouardel a dû succéder à Tardieu; espérons qu'il saura remplacer dignement le grand travailleur, le brillant professeur, l'écrivain érudit et fécond, le grand médecin légiste, l'illustre Tardieu enfin qui sera toujours une figure distinguée dans notre galerie médicale.

SÉVERIN LACHAPELLE, M. D.

Ville St. Henri, mars 1879.

## CHRONIQUE PARISIENNE.

---

C'est bien heureux que février ait été, cette année encore, le mois le plus court, car il y a chance à parier qu'il restera le plus triste. Pourtant, nous sommes en république ; et il ne faut jurer de rien... Disons seulement, pour ne pas trop nous avancer, que ces 28 jours ont été bien maussades, sans soleil, sans violettes, sans carnaval (la politique se l'est approprié exclusivement) sans sécurité même, car ça été une véritable épidémie de vols et d'assassinats sur la voie publique.

Enfin un marasme général, où le printemps lui-même semble se mettre en grève, tant l'hiver se tient obstinément drapé sous son linceul que pas une fleur n'est venue percer, tant les journées ont été uniformément neigeuses, pluvieuses, courtes et sombres.

Autrefois, du temps que la reine Berthe filait et que le Christ gouvernait la France, il y avait un répit entre les frimas de janvier et les giboulées de mars, une première ébauche du printemps, une première poussée de sève... Et c'était merveille de voir le joyeux entrain que cela jettait sur nos boulevards et jusque sur la rue du dernier de nos villages. Toute la volière des petits enfants se précipitait dehors pour ouïr les premiers chants d'oiseau ; et les vieux eux-mêmes, désertant les tisons, se chauffaient délicieusement au soleil, à l'abri de quelque mur où courait déjà le chèvrefeuille.

Ce bon mois de février n'est plus : du moins n'en avons-nous pas eu les compensations en cette année de grâce et de république 1879<sup>e</sup>. Les eaux jaunes sont restées sur nos prés qu'elles ont ensablés, sur nos jardins qu'elles ont envasés et noyés : la neige s'est souillée plutôt qu'elle n'a fondu sur les talus de nos chemins, et le bon Dieu a semblé refuser, pour là première fois, ses sourires à la France.

Ce que son soleil eut éclairé, s'il eut paru à notre horizon franchement républicain, est réellement triste à dire.

C'est d'abord une rage de décréter la joie publique qui fait toujours défaut, excepté de la part de nos conseils et de nos assemblées délibérantes. Tout est prétexte à fêtes et à banquets ; et il n'est si petite horreur, dans nos fastes républicains, qui ne soit maintenant l'objet de congratulations, de toasts et d'anniversaires. Déjà nous avons l'anniversaire de Voltaire, celui de Rousseau, celui de la prise de la Bastille, celui plus récent du 4 septembre. On parle d'en décréter une foule d'autres...

Les temps paraissent de plus en plus proches où l'on inscrira au calendrier républicain, comme fêtes recommandées, l'anniversaire du jour où Robespierre fut sevré par sa nourrice, l'anniversaire du jour où Mârat fit sa première dent, et l'on décrètera un recueillement général, avec pavoiement en drapeaux noirs, pour le jour anniversaire de la mort aussi subite qu'ignorée d'un chien griffon ayant appartenu à la concierge de Fouquier-Tinville.

Après la manie des anniversaires, nous avons vu renaître celle des arbres de la liberté, grotesque cérémonie qu'on pouvait croire enterrée sous le ridicule et les caricatures, et qui a reparu dans deux ou trois de nos départements. On va arracher brutalement des bords de l'eau où il végète à l'aise un pauvre peuplier qu'on enguirlande et qu'on enrubanne. On le porte, en chantant la *Marseillaise*, sur la grande place du village où stationnent "les autorités." Le malheureux végétal est poussé dans un trou rocailleux où il achève de meurtrir ses racines les plus tendres et les plus vivaces, et où l'on n'arrive pas sans cordes et sans peine à lui imprimer une tenue tant soit peu verticale. Le maire, sanglé de son écharpe tricolore, prononce une harangue ampoulée, dont la plus grande partie va se perdre dans son gilet ; une bouteille de vin blanc est répandue au pied de l'arbre-symbole, qui reçoit ensuite les baisers patriotiques de toute l'assistance.

C'est justement pendant une de ces cérémonies, que quatre pompeux garnements vinrent trouver l'autre jour la supérieure d'une petite école de filles tenue par des Sœurs, et lui tinrent à peu près ce langage : "Mademoiselle (*sic*) tous les fonctionnaires de la commune sont en ce moment réunis autour de l'arbre de la liberté. Votre patriotisme éclairé ne peut manquer de vous dicter ce que vous avez à faire en pareille circonstance."—"Messieurs les gamins, répliqua la Sœur, mon patriotisme me dicte uniquement que vous n'êtes pas chez vous et me commande principalement de vous mettre à la porte." Et déjà, ils étaient, bouche béante, repoussés dans la rue.



A Paris, on serait bien aussi badaud qu'ailleurs : mais ils s'en faut qu'on soit aussi bête. Le mois de février a retenti des derniers échos de la loterie nationale qui s'est tirée au Trocadéro ; et tel électeur qui n'a pas lu le message de M. Grévy et les déclarations de son gouvernement, a suivi fiévreusement dans son journal, l'interminable liste des gagnants, depuis le service d'orfèvrerie de 125,000 francs jusqu'aux pains de savon de 1 franc cinquante centimes.

Il y a bien eu aussi l'essai de boutique religieuse tenté par le malheureux Loyson, rue Rochechouart et dont l'ouverture a réussi à enlever son petit succès de scandale. Infortunée paroisse ! Malheureuse Eglise gallicanne ! Le prône a été si faible, en ce jour décisif, la musique et les décors ont été si médiocres, que de tout ce troupeau improvisé par la curiosité, il n'est resté, dit-on, que Mme Loyson, la seule brebis bien constatée jusqu'à présent de la nouvelle Eglise.

De quoi parle-t-on encore à Paris ? De la peste, contre laquelle on a déployé un si formidable appareil de fumigations, de cordons sanitaires et de quarantaines. Toutes les chancelleries de l'Europe ont échangé des notes à son sujet, tous les corps savants et médicaux ont délibéré : et une armée a été mise sur pied par le tzar, à seule fin de circonscrire le fléau dans la province d'Astrakan et les localités limitrophes. Personne ne sait encore bien au juste si on y a réussi. Le général Lorriss-Mélikoff publie des bulletins triomphants, où il affirme que le fléau épouvanté est rentré à cent pieds sous terre : ce qui n'empêche pas les paniques les plus folles de faire leur chemin dans l'opinion. C'est ainsi que deux journaux affirmaient hier que la peste avait éclaté à la fois à Marseille et à Dunkerque.

Il faut convenir que certains Marseillais au moins n'auraient pas volé ce châtiment : car, l'année dernière, au moment où une bande d'émeutiers tenta de renverser la statue de l'héroïque Belzunce, ce blasphème a été hurlé : A bas la charité ! vive la peste !

Au moins, la peste révolutionnaire sévit-elle à souhait dans notre beau pays, et ce mois de février, premier du règne de M. Grévy, a considérablement étendu ses ravages et sa gangrène. Le nouveau président en est, dit-on, effrayé lui-même et commence à montrer les dents aux cochers qui n'ont pas craint de mettre le char de l'Etat sur une pareille pente. Reprenons en, si vous le voulez bien, quelques étapes.

A peine M. Grévy était-il installé à l'Elysée qu'il recevait de certains conseils municipaux des lettres d'adhésion où l'enthousiasme

et les félicitations n'étaient que prétextes à sommations et à menaces. Plusieurs voulaient absolument que la Commune ou du moins les théories gouvernementales les plus échevelées eussent triomphé avec lui, et s'efforçaient, dans leurs compliments audacieux, de le rendre solidaire de leur programme. Le président s'empressa de protester contre ce rôle, et recevant quelques jours après son élection, le bâtonnier de l'ordre des avocats, il s'écria de façon à être entendu de toute l'assistance : " Dites-bien que je ne serai pas un roi-soliveau ! "

Et cependant qu'avons-nous vu ? Le premier acte du ministère Waddington a été d'ôter leur commandement aux généraux Bourbaki, Bataille, du Barrail, de Lartigue et Montaudon que, depuis longtemps, les journaux du parti radical dénonçaient et insultaient. Ils avaient vaincu la Commune ; et les jeunes favoris de M. Gambetta attendaient... Il n'en fallait pas davantage ; rien n'a pu retarder cette brutalité ; et l'on n'a même pas pu laisser venir l'heure où la loi allait, dans six mois à peine, sonner leur départ.

Cette mesure est, sans contredit, la plus déplorable au point de vue de la situation qui nous est faite par la chambre actuelle. Le sénat est relativement conservateur, mais tend à s'effacer de plus en plus devant l'autre assemblée, sinon à plier en face de ses allures conventionnelles. Qu'arrivera-t-il si l'émeute se rue encore une fois contre les suspects, et menace les dernières bases de la vie sociale ? Aucune de ces jeunes épées complaisantes n'osera sortir du fourreau : tous ces généraux craindront de s'entendre accuser de *coup d'Etat* et de complot contre le gouvernement de la République. La rue sera au premier occupant, et nos soldats ne seront plus que des prétoriens oisifs, qui ne sauront pour qui ou pour quoi ils doivent se battre.

Nous avons à l'étranger des diplomates consommés, délicats, connaisseurs, auxquels les souverains et les chancelleries rendaient un égal hommage. Le général Le Flô, à Saint-Pétersbourg, avait réussi, dans un jour de péril, à conjurer une seconde invasion ; il nous avait rendu l'immense service de faire tomber sur les projets de M. de Bismark une parole, mais une parole décisive du tzar Alexandre. Le marquis de Vogué, à Vienne, avait une situation à part que lui faisaient, au milieu de tous les autres ambassadeurs, ses éminentes qualités de savant, de gentilhomme et de diplomate. L'empereur l'aimait personnellement, la cour le vénérail, les ministres le flattaient comme une puissance. La question d'Orient si complexe n'avait pas de pièges ni de secrets pour lui. Quant au marquis d'Harcourt, chacun convenait que personne ne nous avait jamais mieux représenté au Foreign-Office.

Eh bien, M. Waddington ne craint pas de se priver de ces trois personnages dans un pareil moment; et il les remplace par trois nouveaux venus, dont on récompense les services républicains, mais qui n'avaient jamais songé à la diplomatie. M. Teisserenc de Bort, ministre du commerce très contesté, passe immédiatement de l'organisation et du déménagement de l'Exposition à l'ambassade de Vienne... Le général Chanzy, gouverneur de l'Algérie disgracié! passe sans transition des bureaux arabes à la cour de Russie... Le brave amiral Pothuau enfin, très fort sur son banc de quart ou dans des questions d'arsenaux, va avoir à démêler la pensée de Lord Salisbury et à pénétrer les secrets du Foreign-Office... Ils pourront bien écrire à leur famille dès leur arrivée que ce qui les étonne le plus au milieu de ces cours étrangères, c'est de s'y voir!

Est-ce tout? Et le gouvernement de M. Grévy trouve-t-il avoir assez désorganisé? Non hélas! car les faméliques républicains encomrent les antichambres ministérielles, escortés de députés qui demandent le front haut, du ton de quelqu'un qui, maître de retirer le portefeuille ministériel lui-même, a bien le droit d'en exiger tous les petits papiers qui assurent les places à ses électeurs et clients fidèles. Des places! des places! il ne s'agit plus que de cela: c'est une véritable curée.

Nos affaires se triturent et se règlent de la manière la plus étrangère à nos besoins, à nos intérêts, à notre intervention, avec le concours d'une oligarchie de ministres, de sénateurs, de députés, de hauts fonctionnaires.

Ces personnages empanachés semblent avoir formé une société d'exploitation administrative, judiciaire, militaire et civile; laquelle se livre sur une échelle qui s'étend de Paris aux quatre coins de la France, au commerce des portefeuilles, des places et des honneurs.

Elle tient une banque de famille.

Les pères et les fils, les oncles et les neveux, les frères et les beaux-frères, les cousins du premier, du second, du troisième degré jusqu'aux parents éloignés constituent le personnel dirigeant de cet établissement d'utilité privée. Sous les ordres de cet état major se trouve placée la tribu des amis, des amis de ses amis, des compagnons de plaisir, des copains d'étude, des condisciples de bohème. Ces subalternes ont eux-mêmes une clientèle recrutée dans le vaste camp des déclassés. Et le tout forme le petit monde politique qui s'arroge le droit de mener la grande France: de telle sorte que le soi-disant *gouvernement du pays par le pays*, n'est qu'une agence aristocratique de placement républicain.

Aussi, les ministres sont-ils de plus en plus débordés et l'on cite

cette belle réponse de l'un d'eux, à qui un radical curieux demandait l'autre jour ce que le cabinet allait faire :

—“ Hélas ! répondit-il, nous avons déjà assez de peine à savoir ce que nous faisons, sans dire encore ce que nous allons faire ! ”

Seuls, les radicaux semblent parfaitement sûrs de leur programme et de leur but. Croiriez-vous que la *République française*, journal de M. Gambetta, et le *Rappel*, journal de Victor Hugo, sont déjà relégués au rang des vieilles lunes, ni plus ni moins que des journaux *réactionnaires* !... C'est pourtant la vérité ; et l'argot de ruisseau qui se parle dans deux ou trois journaux communards leur fait un tort considérable. Le peuple blasé ne vit plus comme l'ivrogne que d'épices, de grog et de vin bleu ; et tout ce qui garde encore quelque apparence de français correct lui est indigeste.

Ainsi, il se joue en ce moment dans un théâtre de troisième ordre appelé l'Ambigu, une pièce de M. Emile Zola qui fait le vide dans toutes les autres scènes. M. Zola est, avec et après Victor Hugo, le chef d'école du réalisme naturaliste, secte littéraire qui laisse bien loin derrière elle le romantisme démodé. Il publie des romans salés, dont la photographie à l'emporte-pièce reproduit sans atténuation et sans périphrases toutes les horreurs de la vie physique et sociale. Ce sont hélas ! des succès de librairie ; aucun n'atteignant moins de 20 à 30 éditions : et l'heureux Zola en a profité pour dauber audacieusement ses confrères dans un journal russe, les mettant sous ses pieds et raillant leurs procédés pudibonds et conventionnels, qui font rire ou bâiller désormais la jeunesse française.

Or, parmi les romanciers ainsi écharpés par ce flibustier enrichi, un bon nombre sont en même temps critiques de théâtre dans la plupart des journaux de la capitale, ayant par conséquent en main ce sceptre dangereux qui règle l'opinion et tient en suspens la vogue ou l'échec des nouvelles pièces.

Ce fut donc un immense émoi dans le public des théâtres de Paris, quand on apprit que Zola affrontait la rancune et la vindicte de ceux qu'il venait d'étriller d'une si belle façon dans un journal russe. Eh ! bien, telle est la force de l'engouement et le servilisme des écrivains devant l'opinion, que presque tous capitulèrent. *L'Assommoir*—fut, comme le roman dont il est tiré—un succès populaire et surfait ; nous sommes dans un siècle où les outranciers sont à peu-près sûrs de réussir—et M. Zola est décidément le Gambetta du roman, comme Gambetta est le Zola de la politique.

Disons aussi que les deux *metteurs en scène* de *L'Assommoir*, qui ont collaboré avec Emile Zola, avaient ratissé, gazé, nettoyé, j'al-

lais dire décrotté son style. Ils ne disent pas de tel héros qu'on lui a "déviissé le billard," c'est-à-dire qu'on l'a assassiné, et que ces deux autres se sont mutuellement "reliché la tronche," c'est-à-dire embrassé devant tout le monde. C'est un progrès considérable; mais l'*Assommoir* n'en vivra pas plus longtemps..., au contraire.

Aujourd'hui, ceux qui parlent cette langue, sont d'ailleurs nos maîtres ou peu s'en faut. Ils pullulent avec des airs insolents sur toutes les rues de Paris: ils reviennent par milliers de la Nouvelle-Calédonie. La commune a sa grâce; et encore ne veut-elle pas l'accepter: on lui rend la liberté, elle veut la réhabilitation et le civisme. Ecoutez les huit ou dix feuilles rouges que Paris imprime quotidiennement. A les entendre, ce sont les juges qui ont criminellement jugé; ce sont les coupables qu'il faut considérer comme victimes.

Ce qui les a égarés, c'est la monarchie qui s'avancait sous le canon de M. Thiers et des Versaillais, et qui menaçait la République. Remercions-les d'avoir fusillé nos généraux, nos prêtres, nos juges, nos gendarmes et jusqu'à des journalistes républicains, comme Chaudey; soyons-leur reconnaissants d'avoir bien voulu brûler nos monuments et d'avoir répandu sous les yeux des Prussiens vainqueurs le plus pur sang de la France... Ce qu'ils en ont fait, c'est pour la plus grande gloire de la République qui triomphe aujourd'hui, pour nous sauver d'Henri V et du petit Bonaparte.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement de M. Grévy, qui a reculé devant le mot, a octroyé la chose. Il a refusé l'amnistie pleine et entière. Mais il a étendu si loin sa miséricorde qu'il ne reste plus, à Nouméa, que 15 ou 1,600 bandits: et encore ces scélérats ont-ils trouvé 100 défenseurs parmi nos députés et reçoivent-ils plus de commisération quotidienne de la part des journaux que tous les justes opprimés dans le reste de la France.

Ce que sont ceux qui restent, on peut le conjecturer par les faits et gestes de ceux qui reviennent. Il n'y a pas encore quinze jours, un train de ces intéressants *rapatriés* stationnait sur la route de Brest à Paris, dans une petite gare de la Bretagne, où une foire jointe à une fête religieuse avait amené beaucoup de monde. A peine le train était-il arrêté que de toutes les voitures partit à l'adresse des autres voyageurs une véritable bordée de blasphèmes, de cris séditieux, d'obcénités et d'injures: Vive la Commune! A bas les riches! A bas les bondieusards! Vive la canaille! Mort aux calottins! Saignez les nobles! Pétrelez les châteaux! Vive le drapeau rouge! A bas les Versaillais! etc., etc. Plusieurs répu-

blicains présents étaient navrés de cette orgie de paroles infâmes. Il paraît que les gendarmes requis n'arrivèrent qu'après le départ du train.

Et en présence de ce flux impur qui remonte ainsi à l'assaut des institutions sociales les plus tutélaires, que croyez-vous que fasse le gouvernement pour nous protéger ? Il désorganise où laisse se désorganiser la préfecture de police, l'un des rouages sans contredit les mieux combinés et les plus utiles de notre vie publique.

Des feuilles ordurières et calomniatrices ont pu, pendant des semaines entières, jeter impunément la boue à la figure de nos officiers de police les plus méritants. Une décision du tribunal de Paris venait de les venger d'une manière éclatante. Mais M. de Marcère, ministre de l'intérieur, et M. Gigot, préfet de police, crurent être habiles en se montrant généreux. Ils voulurent être chevaleresques avec la canaille et proposèrent une enquête, où les trois députés les plus échevelés de l'extrême gauche furent appelés à siéger.

Ceux-ci n'eurent garde de manquer une si belle occasion. Ils firent semblant d'accepter l'enquête. Mais au moment où celle-ci commençait à dégager, clair comme jour, la probité et l'intégrité parfaites des agents de la préfecture, voici que tout à coup les enquêteurs lèvent la séance et publient dans les journaux une lettre de démission, perfidement calculée, pour établir que les ministres corrompaient les témoignages et ne voulaient pas que la lumière se fit.

L'affaire en est là aujourd'hui ; et M. de Marcère, il faut le reconnaître, a trouvé des accents d'une éloquence indignée pour se défendre devant la chambre. Mais celle-ci s'est montrée froide : et le malheureux ministre, qui vient de donner cette preuve tardive d'énergie, va être forcé de donner sa démission.

TH. BARBOT.

Paris, 3 mars 1879.

## CHRONIQUE

---

La chambre des communes, à Ottawa, dans la séance du 13, a voté, 136 voix contre 51, une proposition de M. Mousseau censurant M. le lieutenant gouverneur Letellier pour la dissolution du cabinet Boucherville, alors que ce cabinet avait la majorité dans le parlement de Québec. Et puis ?

Puis, M. le ministre des finances a présenté, le lendemain, à la chambre un nouveau tarif qui est entré en opération le 15 mars. Les prévisions budgétaires pour l'année sont de \$24,122,000 de recettes et \$23,500,000 de dépenses. On évalue à \$2,200,000 l'accroissement de revenu que donneront les droits modifiés.

Il convient d'attendre que ce tarif ait été appliqué pendant un certain temps avant d'émettre une opinion sur les résultats qu'il produira tant pour le trésor public que pour l'industrie et le commerce. Il se pourrait fort bien que l'expérience enseignât de réformer, sur plus d'un point, les réformes qui viennent d'être faites.

Le bruit de la prochaine dissolution du parlement de Québec prend de la consistance. M. le lieutenant gouverneur et ses conseillers veulent probablement tenter, après le tarif, une contre-épreuve des élections conservatrices, avant le tarif. S'ils allaient obtenir la censure du parlement par les électeurs ? Dame ! c'est une chance à courir : la majorité passe si vite d'un côté à l'autre.

M. J. L. Beaudry, maire de Montréal, a fait l'expérience de cette mobilité de la majorité. Après le 12 juillet, on disait qu'il serait maintenu à la mairie tant qu'il voudrait y rester. Cependant M. Beaudry a été bel et bien abandonné par les électeurs, qui ont nommé à sa place M. Sévère Rivard.

NN. SS. les évêques d'Ottawa et de Saint-Hyacinthe viennent de rentrer dans leurs diocèses après avoir heureusement accompli à Rome leur visite *ad limina Apostolorum*. Entre autres faveurs faites

à l'Eglise du Canada, S. S. Léon XIII a accordé à la cathédrale d'Ottawa le titre et les privilèges de basilique mineure.

Le quarante-cinquième congrès des Etats Unis a terminé sa carrière le 4 mars, et le quarante-sixième a commencé la sienne le 18 du même mois, par une session extraordinaire, ce qui est une singularité dans l'histoire parlementaire des Etats Unis. Mais il a fallu en avoir recours à cette mesure, parce que le congrès défunt n'avait pas eu le temps de voter les lois de finances sans lesquelles l'administration ne peut fonctionner.

C'est la première fois depuis la guerre civile que les deux chambres ont une majorité démocratique; le congrès se trouvera ainsi en opposition, sinon en conflit, avec le pouvoir exécutif. Mais M. Hayes paraît être d'un tempéramment assez conciliant pour ne pas secouer à tout propos la *chemise sanglante*; et, de leur côté, les démocrates paraissent disposés à se renfermer dans la "saine interprétation des institutions." Ce programme est excellent: mais, en sa concision, il a le défaut de manquer de précision.

Les républicains ne sont point découragés par leur échec aux dernières élections; ils se mettent dès à présent en campagne pour réinstaller M. Grant à la Maison Blanche le jour où M. Hayes en sortira. Un club politique, dont le but est de proposer la candidature de M. Grant pour la prochaine présidence, fonctionne déjà dans l'Indiana. Plus de cent habitants notables de cet Etat se sont prononcés en faveur de M. Grant, considérant qu'il est le candidat le plus populaire et le plus fort que puisse présenter le parti républicain. En même temps on organise à Washington une excursion à prix réduits pour San Francisco, où débarquera M. Grant à son retour des Indes vers le commencement du mois d'août. La compagnie du chemin de fer *Pacific Union and Omaha* a reçu une lettre de l'entrepreneur de ce voyage, qui demande la formation de cent à cent vingt-cinq trains de dix wagons chacun pour transporter les cinquante ou soixante mille personnes "désireuses de faire une réception imposante à M. Grant." Des arrangements pour fixer le prix des places sont maintenant en négociation avec les compagnies du Pacifique, et dès qu'ils seront complétés on livra au public les détails de l'excursion.

Les intéressantes Républiques de Saint-Domingue et de Haïti ne connaissent guères de jours tranquilles; les dernières nouvelles annoncent pourtant, mais par exception, que la paix règne dans les deux parties de l'île. A vrai dire, il n'y a pas longtemps qu'on se battait à Haïti: le général Montmorency Benjamin avait levé l'étendard de la révolte contre le président Boisron Canal; mais celui-ci a remporté la victoire sur son adversaire. Rentrant à Port-



au-Prince en triomphateur, Canal s'est rendu à la cathédrale où un *Te Deum* a été chanté pour "célébrer l'heureux retour du président,"—sans préjudice à celui qu'on chantera, un de ces jours, pour "célébrer l'heureux départ" de ce même Canal.

La guerre des Zoulons et la guerre de l'Afghanistan sont toujours l'objet de dépêches télégraphiques dans lesquelles ce qu'il y a de plus clair, c'est qu'il n'y a rien de clair.

A la suite de la crise ministérielle parfaitement inexplicable qui s'est produite en Espagne à l'occasion de la durée des cortès, ces dernières ont été dissoutes par ordonnance du 16 mars. Le nouveau cabinet a convoqué les électeurs pour le 20 avril à l'effet de nommer les députés, et pour le 3 mai à l'effet de nommer les sénateurs. Les nouvelles cortès se réuniront le 1er juin. Afin d'assurer l'indépendance et de protéger la liberté du scrutin, — à la façon libérale,—le gouvernement se propose de mettre plusieurs provinces en état de siège, notamment les provinces basques. La main mise par les libéraux de Madrid sur les libertés de ces provinces n'a pas été une bonne politique pour les rallier à la cause alphonsiste. En outre, le *coup de ministère* fait par M. Canovas del Castillo et ses collègues donne à penser qu'il se passe à Madrid des choses qui, pour être encore inconnues, n'en sont pas moins graves : *Cosas de Espana*.

Le 13 mars, a eu lieu, au château de Windsor, le mariage du prince Arthur, duc de Connaught, fils de la reine Victoria, avec la princesse Marguerite-Louise, fille du prince Frédéric-Charles de Prusse. Le mariage a été célébré par l'archevêque de Cantorbéry assisté des évêques de Londres, d'Oxford et de Winchester. On remarquait dans la chapelle, la reine d'Angleterre, le prince et la princesse Frédéric-Charles, le roi et la reine des Belges, le prince et la princesse de Galles, le prince impérial de Prusse, et plusieurs autres princes parents ou alliés des familles des époux. Le corps diplomatique en grand nombre, les ministres, les lords, les membres des communes, et une foule de notabilités civiles et militaires avaient pris place dans la nef. A l'issue de la cérémonie, les conjoints et les invités se sont rendus dans les salons du château où a eu lieu la signature de l'acte de mariage.

Les derniers jours du mois de février ont été signalés, dans le centre de l'Europe, par le passage d'un ouragan terrible qui a causé des dégâts considérables. En France, les départements du Rhône, de la Loire, de l'Ain, de la Dordogne, des Deux-Sèvres, de la Charente, de la Gironde, du Lot-et-Garonne, des Landes, de la Haute-Garonne et de la Loire-Inférieure ont particulièrement souffert. Les pertes de toutes sortes éprouvées par ces départements mon-

tent à des sommes énormes, sans compter que, dans plusieurs localités, on a eu à déplorer un assez grand nombre de morts. Ainsi, à Angoulême, où l'orage a été épouvantable, renversant tout sur son passage, une représentation théâtrale a fini par une catastrophe. La toiture d'un théâtre s'est effondrée sous la chute de deux énormes cheminées voisines et a enseveli cinq acteurs sous les décombres. Deux ont été tués sur le coup. De mémoire d'homme, jamais fléau semblable n'avait sévi sous ces latitudes ; et dire qu'il s'est déchainé en temps de République !

En Suisse, et notamment à Genève et à Neuchâtel, le redoutable fléau s'est cruellement fait sentir. Une grande tempête a soufflé sur le lac Léman. Le *Guillaume Tell*, un des plus vieux vapeurs du lac a sombré. Le lac a présenté, pendant toute une journée, un aspect véritablement effrayant et grandiose. Le ressac des vagues s'élevait à plus de 25 pieds.

Quelques jours plus tard, c'est-à-dire le 12 mars, la ville de Szegedin, en Hongrie, a été submergée par le débordement de la Theiss. Il y avait près d'une semaine que la ville était menacée par suite de la rupture de plusieurs digues, mais on espérait que la chaussée du chemin de fer d'Alford tiendrait bon. Malheureusement l'eau poussée par un vent violent a tout renversé avec une force irrésistible, et la ville a été inondée en moins de trois heures. " Les cris d'effroi et les gémissements de la population disent les dépêches, se faisaient entendre de tous côtés ; les maisons s'écroulaient les unes sur les autres, écrasant les habitants sous leurs débris."

Des nouvelles postérieures fixent le chiffre le plus réduit des victimes à 2,000. Cependant beaucoup de monde pense que plus de 4,000 personnes ont péri, la tempête ayant empêché la majorité des habitants d'entendre les premiers cris d'alarme. On évalue les pertes matérielles à 1,500,000 piastres. L'empereur François Joseph est arrivé le 17 à Szegedin, et a parcouru en bateau la ville en ruine. Environ 23,000 habitants avaient été transportés hors de la ville ; ceux qui restaient avaient été pourvus de vivres. Pendant sa lugubre promenade, l'empereur paraissait profondément affecté. Répondant à une pétition qui lui a été présentée à son retour, Sa Majesté a dit que son cœur était navré du désastre qui a frappé la population de Szegedin, mais qu'elle ne souffrirait pas plus longtemps et que les secours nécessaires allaient arriver. L'empereur est reparti pour Vienne dans la soirée.

Un nouveau crime qui vient d'être commis en Russie, rappelle l'assassinat, en plein jour dans une rue de Saint-Pétersbourg, du directeur général de la police. Au moment où il sortait d'un bal, M.

le prince Krapotkine, gouverneur de Kharkoff, a été atteint d'un coup de revolver, et est mort de cette blessure dans la journée du lendemain. On ne sait rien du mobile du crime ni de ses auteurs lesquels resteront probablement inconnus comme les assassins du directeur général de la police. On suppose—la supposition est plus que plausible—que la politique n'est pas étrangère aux attentats dont les fonctionnaires de la police russe sont l'objet. Il serait d'ailleurs bien difficile de douter de l'existence d'une vaste conspiration organisée dans l'empire moscovite. Ainsi l'autorité ayant été informée qu'on préparait des brochures révolutionnaires dans une imprimerie clandestine, a ordonné des perquisitions qui ont eu lieu, à huit heures du soir, le 23 février, dans deux maisons de Saint-Pétersbourg. Les occupants de ces maisons étaient sur leurs gardes et préparés à se défendre. Les gendarmes et la police ont été accueillis par une grêle de coups de fusil et ont été forcés de faire usage de leurs armes. Un sous-officier a été tué et un officier contusionné. Deux sergents de ville et un gendarme ont été blessés. On a arrêté cinq femmes et onze hommes ; parmi ces derniers, quatre sont grièvement blessés.

L'autorité a saisi différents manuscrits, une imprimerie avec tous ses accessoires, des contre-façons de cachets de plusieurs établissements, des documents faux, des brochures révolutionnaires prêtes pour la circulation, des revolvers et des poignards. Une enquête est ouverte.—Ouvrir une enquête, c'est très bien ; mais il vaudrait mieux ouvrir les yeux sur les causes du mal qui mine la société, non-seulement en Russie, mais encore en Europe et à peu-près partout. Quelles sont ces causes ? En premier lieu la licence laissée à la presse d'attaquer ou de mettre en doute les règles éternelles du vrai et du juste et de distiller dans les âmes les plus pernicieuses doctrines ; en second lieu l'obstination des gouvernements à soustraire la société civile à l'influence des principes chrétiens par lesquels tout ordre est établi, maintenu, préservé : " principes qui font fleurir la paix, l'honnêteté et le respect civil."

Ces dernières paroles se trouvent dans l'allocution de S. S. Léon XIII en réponse à l'adresse que lui ont présentée les journalistes catholiques de diverses parties du monde, réunis à Rome pour donner " un public témoignage de fidélité, d'obéissance et de sincère attachement à la chaire de Pierre." Le Saint-Père s'est réjoui d'avoir autour de lui des champions valeureux des principes chrétiens, et il a exhorté tous les écrivains catholiques à répandre dans le peuple, au moyen de journaux, les vérités qui peuvent profiter à la société religieuse et civile.

... " L'usage universel, a dit Léon XIII, ayant rendu en quelque

façon nécessaire la presse quotidienne, les écrivains catholiques doivent s'étudier à tourner au salut de la société et à la défense de l'Eglise ce que les ennemis emploient au détriment de l'une et de l'autre. S'il n'est pas permis aux bons écrivains d'user de certains artifices et de certaines attractions souvent employés par les adversaires, ils peuvent toutefois rivaliser aisément avec eux pour la variété et l'élégance du langage, pour la rapidité des récits et des faits; ils peuvent les surpasser par la somme des connaissances utiles, et surtout par la vérité qui est le désir naturel des esprits, par la vérité qui, se montrant à l'intelligence avec sa force particulière et sa beauté, force l'assentiment même des adversaires.

“ Ce qui contribuera ensuite beaucoup à ce résultat, c'est une manière d'écrire grave et tempérée, qui n'offense pas les lecteurs par l'exagération ou une âpreté intempestive, et qui ne sacrifie pas l'intérêt général aux vues d'un parti ou d'un intérêt privé. Par dessus tout, vous devez avoir à cœur, comme le rappelle l'apôtre, “ de dire tous la même chose et de faire en sorte qu'il n'y ait pas parmi vous de dissensions, mais que vous soyez parfaits dans une même foi, ” prêtant un ferme et sincère acquiescement aux doctrines que professe et enseigne l'Eglise.

“ Cette concorde est aujourd'hui plus nécessaire, car parmi les hommes mêmes qui se comptent comme catholiques, il n'en manque pas qui ont la prétention de trancher à leur guise des questions publiquement controversées, même de grande importance, qui touchent à la condition du Siège apostolique, et qui semblent opiner différemment que ne l'exigent la dignité et la liberté du pontife romain. Pour écarter toute occasion d'erreur, il importe beaucoup de rappeler de nouveau aux catholiques que la suprême puissance de l'Eglise, divinement conférée à saint Pierre et à ses successeurs pour maintenir dans la foi toute la famille catholique et la guider au bonheur éternel, selon les divins enseignements de Jésus-Christ lui-même, doit jouir d'une pleine liberté; et justement pour que cette autorité pût librement s'exercer sur la terre, la Providence divine disposa les choses de telle sorte que, après les périlleuses vicissitudes des premiers temps, le domaine temporel fut adjoint à l'Eglise de Rome, et que ce domaine fut conservé pendant une longue série de siècles au milieu d'innombrables changements de peuples et de ruine de royaumes.”

Léon XIII, en traçant aux écrivains la ligne qu'ils ont à suivre, a en même temps fait entendre aux catholiques combien il est important, nécessaire, qu'ils aient partout des journaux. Or, des journaux de ce genre ne peuvent exister qu'à la condition d'être fondés par le concours et maintenus par les sacrifices des hommes dévoués

à la cause de l'Eglise, abstraction faite de toute idée de parti politique. En effet, la presse religieuse ne peut pas plus être une affaire de spéculation ni un balancier à battre monnaie, qu'elle ne doit être le levier des ambitions ou l'écho des passions politiques ; c'est une œuvre de dévouement, de foi et de saine propagande contre " le venin des erreurs qui gâtent les esprits, et, en excitant les mauvais appétits et flattant les sens, corrompent les cœurs." C'est bien ainsi que Léon XIII comprend le journalisme catholique, et c'est surtout à ce point de vue qu'il en signale l'efficacité. Si l'on ne répondait ni à l'appel ni à l'attente du pape par la création, partout où il en manque, de journaux foncièrement catholiques, ne touchant à la politique que du haut des principes chrétiens, il faudrait ne pas se rendre compte de ces paroles de Sa Sainteté : " On peut sans se tromper attribuer à la mauvaise presse " la plénitude des maux et le déplorable état de choses où nous " sommes arrivés."

Il nous resterait, en terminant, à parler de la France dont la situation s'aggrave de jour en jour par un travail continu de désorganisation politique et de décomposition sociale ; mais nous anticiperions sur la prochaine lettre du chroniqueur parisien qui voit les choses de plus près que nous, mais ne les juge pas différemment.

A. DE B.

---

# LE BONHEUR DU PAUVRE

(SIMPLE RÉCIT.)

---

Mme de Puys-Ménil, une respectable douairière, avait juré de marier sa fille Hélène, sèche, roide, pauvre relativement, mais fille unique, au baron de Vernes, un millionnaire.

Pour justifier cette ambition extravagante, nous dirons que le baron était un jeune-vieux de trente-deux ans, à peu près chauve, à moitié poitrinaire et, de plus, neveu de la douairière.

Le baron comptait sa tante au nombre des rares malheurs de sa vie. Sans elle, il eût fort bien mené l'existence. Mais elle était sans cesse à lui conseiller d'avoir une conduite plus régulière, pour sa santé d'abord, pour le bonheur d'une femme ensuite. Le baron voyait poindre avec terreur son osseuse cousine au bout de chaque remontrance.

Cependant Mme de Puys-Ménil obtint un jour de son neveu qu'il irait consulter son médecin, un des doyens de la science. Le baron s'y décida : il se sentait épuisé.

Dans un riche salon, plusieurs personnes attendaient. Le baron prit rang comme les autres.

Il se trouva placé à côté d'un homme en blouse. Cet homme tenait sur ses genoux un enfant chétif qui paraissait âgé de quatre ou cinq ans. Machinalement, l'œil fatigué du baron s'arrêta sur son voisin, dont le costume contrastait avec les dorures du salon. La blouse était propre, mais usée, les gros souliers maculés, le pantalon rapiécé.

L'homme était bien pâle, et l'enfant semblait tout près d'expirer.

Le baron se sentit ému de pitié, car c'était une bonne et généreuse nature.

A ce moment, la porte du cabinet s'ouvrit ; l'homme en blouse se leva et entra avec son enfant.

Reçu à son tour, comme devait l'être un homme de distinction chaudement recommandé par Mme de Puys-Ménil, qui était une des bonnes clientes du docteur, le baron eut d'abord à répondre aux questions qui lui furent adressées. Puis, en lui donnant une ordonnance longue et motivée, le docteur ajouta :

—Je n'ai pas tout dit. Vous ferez bien d'aller en Italie et d'y voyager pendant quelques mois. En un mot, il est essentiel que vous trouviez le moyen d'occuper votre esprit et votre corps d'une façon sérieuse.

—Encore ma tante ! pensa le baron. Ah ! vous allez me parler de mariage ? s'écria-t-il.

Et il se leva.

—Non, dit le docteur, j'ai une bien meilleure idée. Je tiens à guérir mes malades, et surtout à leur apprendre à se guérir eux-mêmes.

—Comment cela ?

—Avez-vous remarqué l'homme qui sort d'ici il n'y a qu'un instant ?

—Ah ! l'homme en blouse, s'écria le baron ; cet homme si pâle, père d'un enfant plus pâle encore ?

—Précisément. Cet homme, un ouvrier, a pour se bien porter tout ce qui vous manque, et vous possédez tout ce qui lui faudrait pour se guérir : allez le voir et peut-être interprétez-vous mieux mes conseils.

Le docteur sourit de son fin sourire et reconduisit le baron jusqu'à la porte de son cabinet.

Le lendemain, qui était un dimanche, M. de Vernes, poussé par la curiosité, se rendit chez l'ouvrier André Lebart.

Il resta stupéfait, en entrant, à l'aspect du misérable intérieur de ce père de famille. Ses yeux, accoutumés au luxe, s'arrêtèrent avec effroi sur les fenêtres dégarnies de rideaux, sur les lits couverts de vêtements usés, sur la corde tendue au milieu de la chambre où séchait le linge de la famille fraîchement savonné, et dont les pièces les plus éloignées du poêle égoutaient encore sur le carreau. Cela lui parut être le comble de la misère. Aussi, dans cette chambre où les buées de la lessive se confondaient avec les odeurs de la cuisine et la fumée du charbon de terre, il fut tout surpris de voir le père presque souriant jouer avec son enfant malade.

Une jeune fille, maigre et mal défendue du froid par une robe courte et des chaussures déchirées, fredonnait en se tenant près de la fenêtre.

La femme de l'ouvrier s'avança vers le baron pour lui demander ce qu'il désirait, d'un air aisé qui le déconcerta. Il restait muet et embarrassé devant cette pauvreté si tranquillement subie, quand l'ouvrier le regarda, le reconnut et le nomma.

Ce fut pour le baron un nouveau sujet d'étonnement.

André Lebart s'expliqua aussitôt, en lui disant :

—Mon patron a travaillé pour vous, monsieur le baron, et hier j'ai eu le plaisir de vous reconnaître chez le docteur T...

—Nous sommes alors de vieilles connaissances, dit M. de Vernes en riant. Le docteur m'a parlé de vous. Il prétend que vous m'aprenez ce que je dois faire pour arriver à me bien porter.

—Ce que je fais très-mal moi-même alors, car je suis toujours souffrant. Il est vrai que je ne puis guère prendre de remèdes.

Le baron ne demanda pas pourquoi ; il eut peur de deviner. Le malheureux Lebart ne devait avoir ni le temps, ni l'argent nécessaires.

—Cependant, dit M. de Vernes, je vous trouve aujourd'hui un grand air de satisfaction.

—Ah ! je n'avais pas si bonne figure hier ; c'est ce que vous voulez dire ? J'étais désolé, en effet ; mais aujourd'hui mon petit Adolphe va mieux, et puis je vais passer le reste de la journée en famille, tranquillement ; c'est notre bonheur que d'être réunis le dimanche après le travail de la semaine : n'est-ce pas Antoinette ? dit-il en se tournant vers sa femme.

Elle lui répondit par un sourire et le regarda d'un œil rayonnant.

Dans ce regard, il y avait une expression de joie telle que le baron en fut frappé. Il soupira involontairement et s'écria :

—Comment ! vous trouvez le moyen d'être heureux ainsi ?

Elle dit simplement :

—Nous nous aimons.

Le baron, étourdi par cette franche réponse, garda un moment le silence.

—C'est la vérité, approuva André Lebart, visiblement heureux de la réponse de sa femme.

N'osant, par convenance, l'embrasser devant son visiteur, il donna un chaleureux baiser à l'enfant malade.

Le baron comprit.

Il ne songea pas, pour cela, à combler les vœux de Mme de Puy-Ménil en épousant sa cousine Hélène. Il traduisit autrement les conseils du docteur. Il persuada à André Lebart qu'il voulait tenter une spéculation. Il lui confia une somme qui parut énorme à l'honnête ouvrier, et s'amusa à surveiller lui-même avec assiduité son exploitation, une belle fabrique de meubles d'art.

Ainsi appuyé et secondé, André Lebart réussit. Le bien-être le sauva, lui et sa famille.

Quant au baron, il avait trouvé moyen de se guérir, en se donnant des occupations et une vie réglée, pour mener à bien l'œuvre de charité intelligente qu'il avait eu la bonne pensée d'entreprendre.



# REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

THE PRONOUNCING BOOK, livre de prononciation anglaise spécialement destiné aux écoles françaises de notre province.—Beauchemin et Valois, Montréal, 1879.—1 vol. in-12, cartonné.—Prix, \$4.00 la douzaine.

Cet ouvrage a pour but d'initier les élèves de nos écoles à la prononciation anglaise ; et comme, en cette matière, les préceptes sont peu de chose ou presque rien, le *Pronouncing Book* est surtout un livre pratique. Il se compose tout entier d'exercices simples, courts, disposés dans un ordre méthodique et rigoureusement gradué.

Le livre est divisé en six parties. La première expose les divers sons et consonnances de l'anglais ; la deuxième, la troisième et la quatrième partie appliquent l'élève à l'accentuation, qui est, pour tout Français, la difficulté la plus sérieuse de la prononciation anglaise ; enfin, la cinquième et la sixième partie renferment des exercices de récapitulation, qui ont pour but de rendre encore plus correcte et plus précise la prononciation de l'élève.

L'ouvrage est rédigé d'après les principes les plus sûrs. On a pris pour guide le dictionnaire de Webster, qui est généralement reconnu comme la meilleure autorité en cette matière.

Le *Pronouncing Book*, comme son titre l'indique, est, avant tout, un livre de prononciation ; mais, dans les écoles où l'on voudrait se contenter d'un seul livre, il pourra servir avantageusement de livre de lecture et remplacer tout autre *reader*, sans pouvoir être remplacé lui-même.

ÉLÉMENTS D'ALGÈBRE THÉORIQUE ET PRATIQUE par EYSSÉRIC et PASCAL, professeurs de mathématiques, auteurs de divers ouvrages approuvés par le Conseil Supérieur de l'Instruction Publique en France.—Edition abrégée et modifiée à l'usage des écoles du Canada, par un professeur de mathématiques ; 1 vol. in-12, pleine reliure, toile anglaise gaufrée : 50 cts.—Montréal, J. B. Rolland & Fils, Libraires-Éditeurs, Nos 12 et 14, rue Saint Vincent.

La maison J. B. Rolland & Fils vient encore d'augmenter la longue liste de ses livres classiques, par la publication d'un *Traité Élémentaire d'Algèbre*. Depuis longtemps on éprouvait le besoin, dans l'intérêt de la jeunesse canadienne, d'un traité d'algèbre qui fut à la fois élémentaire et suffisamment complet. Parmi les nombreuses algèbres publiées à Paris depuis une dizaine d'années, l'algèbre d'Eysséric et Pascal se recommandait par un mérite exceptionnel.

C'est donc une édition exclusivement canadienne de cet excellent ouvrage, arrivé en France à sa quinzième édition, que les éditeurs offrent aujourd'hui au public du pays. Nous croyons que les élèves de nos collèges pourront y puiser, avec la connaissance des principes de l'algèbre, l'estime que mérite une science si utile et si belle.

Les tables, placées à la fin du livre, avec les explications qui les précèdent, facilitent l'enseignement et l'usage des logarithmes et permettent de résoudre une multitude de problèmes dont la solution par les méthodes ordinaires est aussi longue que fastidieuse.

Sous le rapport de l'impression et des détails typographiques, cet ouvrage ne laisse rien à désirer, surtout quand l'on songe aux mille difficultés que présente toujours la publication des ouvrages de mathématiques.